



Bureau de dépôt
Libramont MassPost
P701162

bpost
PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

L'ESPERLUETTE

Trimestriel du CIEP | MOC

n° 116 - Avril - Mai - Juin 2023



MIGRATION : AU-DELÀ DES FRONTIÈRES DE L'ACCEPTABLE

Zone de droit dans les CIEP régionaux
Pour commémorer les victimes du Rana Plaza



Le Centre d'Information et d'Éducation Populaire du MOC (CIEP), est chargé des activités éducatives et culturelles du MOC.

Organisés en équipes régionales et communautaires, nous appuyons à travers la formation les activités du MOC et des organisations qui le constituent. Notre souci est de donner aux groupes et aux individus les outils nécessaires à leur engagement comme acteurs et citoyens et de participer au développement d'une société démocratique par une réelle démocratisation du savoir et une valorisation de l'action collective.

Notre originalité réside essentiellement dans la philosophie de notre travail et dans notre expérience accumulée d'une pédagogie participative notamment à travers l'ISCO et le Bagic.

*L'Éducation permanente est notre quotidien
la formation notre spécialité.*

CONTACT:

Centre d'Information et d'Éducation Populaire
Chaussée de Haecht, 577-579 – 1030 Bruxelles
Tél.: 02.246.38.41-43 • Fax: 02.246.38.25
Courriel: communautaire@ciep.be

COMITÉ DE RÉDACTION : COMITÉ DE RÉDACTION : Cécile BURDOT, Sophie COSME, France HUART (coordination), Louise LAMBERT, Zoé MAUS, Florence MOUSSIAUX, Coline OLIVIER, Christine STEINBACH, Simon THERER, Nicole TINANT

SECRÉTARIAT : Francine BAILLET, Lysiane METTENS

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO : Géraldine DEZÉ, Jean-Paul FOKI, France HUART, Philippe JUNGERS, Louise LAMBERT, Aurélie LEROY, Claudine LIENARD, Géraldine MAQUET, Doriane MUGISHA, Sotieta NGO, Vina NGUYEN, Christine STEINBACH, Jennifer VAN DRIESSCHE, Patrick VAN LOOVEREN, Johan VERHOEVEN.

PHOTOS: Michel RENARD, Anne COLLARD

MISE EN PAGE: Elsa KBAIER

CIEP COMMUNAUTAIRE : tél : 02.246.38.41, 42, 43 – fax : 02.246 38 25
Courriel : communautaire@ciep.be

ÉDITRICE RESPONSABLE : Christine STEINBACH – Chaussée de Haecht, 579
1030 Bruxelles

Imprimé sur papier 100% recyclé sans chlore

Le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application. Son objectif est de mieux protéger l'utilisation des données personnelles. L'Esperluette du CIEP s'engage à stocker vos données de manière sécurisée, sans les partager avec des tiers. Vous pouvez en permanence vous désabonner, demander la rectification de vos données en cas d'erreur ou en demander la suppression en vertu de votre droit à l'oubli.

Pour toute question concernant l'utilisation de vos données, n'hésitez pas à nous contacter : communautaire@ciep.be

ÉDITORIAL

Crise de l'accueil : un mépris effarant !..... p. 3

ANALYSE

MIGRATION : AU-DELÀ DES FRONTIÈRES DE L'ACCEPTABLE

Accueil des demandeurs et demandeuses d'asile : un déni de droit et une mise à mal de l'État de droit..... p. 4

Crise face aux demandes d'asile : retour sur la stratégie combative des occupations..... p. 7

Parcours d'intégration wallon : approche critique..... p. 9

Migration écologique : la résilience des populations face à l'urgence climatique p. 13

MOUVEMENT EN CAMPAGNE

Une boule géante de textiles traverse la rue Neuve pour commémorer les victimes du Rana Plaza p. 15

À votre santé ! Pour une définition féministe de la santé..... p. 17

Reprendre des études en politique économique et sociale, c'est possible ?..... p. 17

EN RÉGIONS

Zone de droit en Hainaut Centre p. 18

Mon aventure d'étudiant en Belgique..... p. 20

Zone de droit en Brabant wallon p. 22

Une zone de droit sur Namur..... p. 22

Zone de droit en province du Luxembourg p. 23

Musée du capitalisme à Leuze p. 23

Parcours décolonial à Ath..... p. 24

VIE DE L'ISCO

Nouvelle session BAGIC à Liège..... p. 24

EN BREF

Que fait le genre aux migrations ?..... p. 25

DATES À ÉPINGLER..... 27

FICHE PÉDAGOGIQUE

Les jeux de société pour mobiliser des compétences

Christine STEINBACH ◆ Directrice du CIEP-ISCO communautaire

Crise de l'accueil : un mépris effarant !

Lorsque la Russie a envahi l'Ukraine, la Belgique et d'autres pays européens ont soudainement cessé d'agiter leur habituel arsenal anti-migration pour ouvrir les bras. La « protection temporaire » a ainsi été créée et appel a été lancé à la solidarité citoyenne : accueil, répartition sur les territoires, soutien financier, accompagnement scolaire... tout semblait couler de source. Et c'est tant mieux ! Quitter son pays en guerre, ses proches, sa maison en ruines ou menacée, en urgence, avec presque rien de bagages est une tragédie. Les États ont le devoir d'assurer cet accueil.

Mais en même temps, depuis l'automne 2021, la Belgique n'assure plus d'accueil décent à toutes les autres personnes qui viennent y demander l'asile. Plus de 3.000 demandeur-euses d'asile ne se sont vu proposer aucune place dans l'un des centres de Fedasil et n'ont eu que la rue pour alternative, durant des semaines, des mois... Ils sont encore 2.000 à ce jour. S'ils squattent, la police les déloge. Ce déni du droit semble laisser les autorités fédérales indifférentes, y compris face aux condamnations prononcées tantôt par le Tribunal du travail tantôt par la Cour européenne des Droits de l'Homme. Plus de 8.000 à ce jour ! Il suffirait pourtant que chaque Commune de Belgique accueille 6 personnes en demande d'asile pour que cette crise indécente soit éteinte !

Obtenir l'hébergement dans un centre ne représente pourtant pas le Graal. Dans la plupart des cas, ce n'est que le début d'un parcours hérissé d'obstacles : il faut suivre un parcours d'intégration en quelques axes, en maximum 18 mois sous peine de sanctions, quels qu'aient été les traumatismes liés à l'exil. Bonjour l'accueil ! Il faut trouver un emploi, mais la Belgique a l'un des pires scores européens en termes de discrimination à l'embauche, et

l'emploi est souvent proposé loin du centre, mis à l'écart pour n'ennuyer personne. Bonjour l'intégration ! Ensuite, il faut trouver un logement, pour disposer d'un toit, mais aussi parce que sans logement, pas d'adresse de référence, et sans adresse de référence, pas de papiers. Bonjour l'asile ! En Belgique, la sacro-sainte liberté de fixer le prix du loyer qui nous vaut une crise du logement depuis des décennies, entraîne qu'une personne peut recevoir un ordre de quitter le territoire simplement parce qu'elle n'a pas pu trouver un logement financièrement accessible.

Ces réalités, et d'autres, on les connaît très bien dans les fédérations du MOC qui se mobilisent avec les personnes sans-papiers ou à papiers précaires pour concrétiser des droits que l'État belge rechigne à garantir. À Bruxelles, avec le Comité des sans-papiers, avec la Ligue des Travailleuses domestiques qui organisait ce 16 juin sa deuxième grève ! En Wallonie où se créent des « Zones de droit » mobilisant les ressources et compétences des organisations constitutives du MOC et celles des sans-papiers.

Qu'y construisons-nous ? Vous le saurez en lisant ce dossier de *L'Esperluette* qui fait également le point avec le CIRÉ sur cette « crise de l'accueil » qui reflète un inquiétant déni du droit et un mépris effarant. Les parcours d'intégration, devenus obligatoires dans les trois régions sont notamment abordés une nouvelle fois et passés au crible d'une critique portée par les opérateurs mêmes, au moment où le cadre décréto wallon est en révision. Enfin, *L'Esperluette* donne la parole à Johan Verhoeven, porte-parole du réseau ADES, dont l'occupation récente d'un bâtiment emblématique avec 70 sans-papiers, fut exemplaire d'intelligence stratégique et politique. À un an des élections, il appelle à une convergence des mobilisations ! ●



MIGRATION : AU-DELÀ DES FRONTIÈRES DE L'ACCEPTABLE

Sotieta NGO ♦ directrice générale CIRÉ asbl (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers)

Accueil des demandeurs et demandeuses d'asile : un déni de droit et une mise à mal de l'État de droit

Comment ouvrir cet article d'introduction sans mentionner l'actualité belge et le sort des demandeur-euses d'asile qui occupent des lieux vides au cœur de Bruxelles, ici le futur centre national de crise, là un bâtiment rue de la Loi, voisin du siège du CD&V, le parti de la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration ? La crise de l'accueil que la Belgique traverse depuis près de deux ans constitue un événement marquant et révélateur des enjeux actuels en matière de migrations, aux niveaux national et européen. Pour comprendre ces enjeux, précisons d'emblée que le simplisme n'est pas de mise. Les migrations, comme les réponses politiques aux enjeux qu'elles posent, sont complexes et diversifiées.

En Belgique, la loi du 12 janvier 2007 organise l'accueil des demandeur-euses d'asile pour leur permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine. Cet accueil prend la forme d'une aide matérielle octroyée par Fedasil ou ses partenaires¹. Au fil des années et des crises de l'asile, la politique d'accueil a évolué, passant schématiquement d'une aide financière à charge des CPAS à une aide exclusivement matérielle au sein d'une structure d'accueil. Mais le principe du droit à l'accueil a été préservé en adéquation avec les engagements européens de la Belgique. L'actuelle crise de l'accueil a débuté à l'automne 2021, lorsque Fedasil n'a plus été en mesure de proposer une place à toutes les demandeur-euses d'asile en raison de la saturation de son réseau d'accueil. Concrètement, depuis vingt mois, chaque jour, des demandeur-euses de protection internationale qui se présentent auprès de Fedasil pour obtenir une place d'accueil sont laissées à la rue pendant des semaines, voire des mois.

En janvier 2022, suite à une action collective portée par le CIRÉ et ses partenaires, le Tribunal de première instance de Bruxelles a estimé que l'État belge et Fedasil devaient se conformer à leurs obligations internationales en fournissant, notamment, un accueil dans des conditions dignes et adéquates, y compris un logement,

sous peine d'astreintes journalières. Malgré cette condamnation et celles qui ont suivi, les autorités fédérales (Fedasil, la secrétaire d'État et le gouvernement fédéral) sont restées impassibles et la situation n'a fait qu'empirer. En avril 2023, 3.171 personnes étaient encore sur la liste d'attente pour accéder au réseau d'accueil et obtenir une place à laquelle elles ont droit.

En parallèle à ces actions collectives, de très nombreux recours individuels ont été introduits par les premières victimes de cette crise : les demandeur-euses d'asile contraintes de trouver refuge dans des squats informels ou sur les trottoirs de Bruxelles, dont la police les déloge rapidement. Rien qu'en 2022-2023, le Tribunal du travail de Bruxelles a rendu plus de 6.761 jugements contre Fedasil pour avoir manqué à ses obligations d'accueil. Saisie par des personnes à la rue malgré une condamnation du Tribunal, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a pris plus de 1.656 mesures provisoires ordonnant à la Belgique de fournir des conditions matérielles d'accueil adéquates. Pourtant, en septembre 2022, le CIRÉ et plus de cinquante organisations avaient proposé au Premier ministre une feuille de route contenant plus de quarante mesures pour sortir de la crise. Ces mesures combinées pour leurs effets à court, moyen et long termes, ont été balayées d'un revers de la main et la crise s'est poursuivie. Les avocates du Barreau de Bruxelles, les magistrates du Tribunal du travail de Bruxelles, les soutiens citoyens et les organisations spécialisées en migration ont démultiplié les actions de sensibilisation, les communications, les recours en justice. Les demandeur-euses d'asile laissées à la rue ont investi des sites inoccupés pour se mettre à l'abri des conditions hivernales. Au Palais des droits, en novembre 2022, plus de 700 demandeur-euses d'asile y vivaient dans des conditions d'insalubrité déplorables. Après son évacuation, de nouvelles occupations ont vu le jour.

Rien n'a jusqu'ici fait plier les autorités fédérales, qui ont annoncé en grande pompe, le 9 mars dernier, un accord sur des mesures de sortie de crise de l'accueil. Cet accord prévoit des dispositions pour résoudre la crise d'ici l'hiver 2023 ou début 2024 (sic !). Pendant ce temps, aucun monitoring des personnes laissées à la rue n'est réalisé. Elles sont probablement plus de 2.000.

Que révèle cette crise ?

Un poncif : les enjeux relatifs aux migrations polarisent l'opinion publique, nos autorités politiques l'ont pleinement assimilé et construisent une communication stratégique autour de ces questions. Ce n'est pas la première crise de l'accueil – et probablement pas la dernière –, mais elle révèle une position du gouvernement Vivaldi difficilement compréhensible et non acceptable en termes de valeurs. C'est la première fois qu'une crise de l'accueil prend autant d'ampleur dans le temps, par le nombre de victimes – y compris les plus vulnérables comme les mineurs isolés – et par l'absence de solutions innovantes, comme le serait la mise à l'abri dans les hôtels. C'est surtout une première effrayante par l'indifférence qu'elle rencontre au sein du gouvernement qui semble n'avoir aucun problème à se comporter comme un voyou, face aux droits bafoués des demandeur-euses d'asile et aux condamnations de la justice. Nous n'étions pas préparé-es à faire face à un gouvernement aussi méprisant à l'égard du pouvoir législatif comme du pouvoir judiciaire.

La situation des personnes sans-papiers : une traversée du désert

La situation des personnes sans-papiers est également un enjeu pour lequel les autorités fédérales ne sont ni à la hauteur de leurs responsabilités, ni dans le respect de la dignité humaine. Le mépris des autorités est malheureusement une constante... Aujourd'hui, les personnes en situation irrégulière sont estimées à 120.000 en Belgique². Hommes, femmes, enfants, de tous âges sont concerné-es.

Le stéréotype très répandu selon lequel une personne sans-papiers aurait franchi irrégulièrement la frontière et serait responsable de sa situation doit être battu en brèche. La réalité est beaucoup plus complexe. De nombreuses personnes sans-papiers ont en effet eu des papiers, mais le renouvellement de leur titre de séjour n'a pas eu lieu, les procédures n'ayant pas été comprises, ou un document de preuve pas accepté. En réalité, on passe très rapidement d'un statut de citoyen-ne étrangère-e autorisé-e au séjour à la situation de sans-papiers. On peut véritablement parler d'une fabrique de sans-papiers³. La complexité de la législation et des procédures relatives au séjour est largement reconnue. L'accord de gouvernement de la majorité Vivaldi mentionne d'ailleurs : « *Afin de garantir la sécurité juridique, d'éviter les incohérences dans la législation relative aux étrangers et d'en améliorer la lisibilité, un nouveau code de l'asile et de la migration sera élaboré après un vaste débat avec les experts et les intervenants* ». Une commission composée d'experts a été mise en place pour travailler sur ce chantier. Ce travail n'est pas encore finalisé.

Permettre aux personnes étrangères de connaître les procédures qui les concernent et les critères d'obtention d'un titre de séjour, assurer aux praticien-nes, avocat-es ou travailleuse-s sociales spécialisées en droit des étrangers un cadre législatif cohérent et

lisible, constituent effectivement une nécessité et une obligation de transparence. Aujourd'hui pourtant, lorsqu'on est sans-papiers, la législation ne prévoit rien, si ce n'est un aspect procédural : il faut introduire sa demande de régularisation de séjour à partir de son pays d'origine. À défaut, il faut prouver les circonstances exceptionnelles qui empêchent ce déplacement. Sur le fond, aucun motif, ni critère, ni condition n'est mentionné. C'est la loterie du titre de séjour, un jeu violent à armes inégales, dans lequel les personnes mettent en jeu leurs espoirs, leur dignité et leur vie. Ce sont aussi des décisions incompréhensibles, qui écartent des années d'intégration, des compétences professionnelles, une vie sociale et familiale en Belgique. Le mépris est celui de l'administration, dont le directeur général n'hésite pas, en juin 2021, à affirmer aux sans-papiers de l'USPR (Union des sans-papiers pour la régularisation) alors en grève de la faim, l'existence de critères de régularisation que les « bons avocats » connaîtraient⁴, mais dont on ne trouve pourtant aucune trace. Le mépris est aussi celui des autorités politiques fédérales et des secrétaires d'État qui se sont succédé-es dans cette matière. Après les campagnes de régularisation de 1999 et 2009⁵, organisées pour répondre aux dysfonctionnements des procédures, au délai de traitement manifestement déraisonnable de certaines procédures⁶ et aux situations humanitaires non prises en compte, les autorités auraient dû remédier à ces écueils, pour éviter que quelques années plus tard, des dizaines de milliers de citoyen-nes étranger-ères se retrouvent à nouveau non reconnu-es en Belgique. Malheureusement, rien n'a été réalisé. Pire, Nicole de Moor, actuelle secrétaire d'État, qui reconnaît davantage que ses prédécesseur-euses les incohérences et contradictions de la législation, se refuse à résoudre le sort des personnes qui en ont été victimes et sont actuellement sans-papiers.

En mars 2020, quand le Covid a provoqué la fermeture des frontières et de l'espace aérien, les personnes sans-papiers ont été de facto confrontées à une impossibilité de rentrer dans leur pays d'origine. Cette situation exceptionnelle au niveau mondial n'a pourtant pas été suffisante aux yeux de Sammy Mahdi ou de Nicole de Moor pour permettre de considérer que les « *circonstances exceptionnelles justifiant l'introduction des demandes de séjour* » étaient manifestement réunies. Ce mépris à l'égard des sans-papiers ne s'est pas arrêté à cette approche rigide de l'impact du Covid sur les procédures administratives qui les concernent. Il se poursuit aujourd'hui à l'égard des sans-papiers qui travaillent souvent dans des conditions proches de l'exploitation, et toujours dans une insécurité administrative totale. Que le-la travailleur-euse ait des compétences et les exerce dans un secteur en pénurie importe peu. Nous citerons le cas de cet infirmier béninois formé et diplômé en Belgique, dont le séjour était devenu irrégulier. En pleine pandémie, le CHU de Liège souhaitait l'engager via la procédure du permis unique. Les autorités ont campé sur leur mépris : la loi ne permet pas aux sans-papiers de solliciter un permis unique sur le territoire, ces dernier-ères doivent rentrer dans leur pays d'origine pour y introduire leur demande ! Le CHU a dû trouver un autre infirmier. Les besoins des patients du CHU attendront. Seul semble compter le respect du principe rigide à l'égard des personnes sans-papiers.

Le Pacte européen sur la migration et l'asile

La situation au niveau européen n'est guère plus réjouissante. Le 28 mars dernier, le Parlement européen s'est en effet prononcé en faveur du Pacte européen sur la migration et l'asile, toujours dans une logique de renforcement de la forteresse européenne, avec plus de détentions et des expulsions plus rapides. Les marqueurs de ces aspects répressifs sont nombreux, mais retenons qu'au besoin, les enfants de plus de douze ans pourront être détenu-es, au mépris total de l'intérêt supérieur de l'enfant et alors même que nos autorités fédérales se réjouissent d'une interdiction de la détention des enfants au niveau national. Les personnes qui ne sont pas censées être détenues le seront en pratique dans les installations frontalières, grâce à une fiction juridique⁷. Elles n'auront que sept jours pour introduire un appel lors des procédures aux frontières et pourront être déportées avant même qu'une décision soit rendue. La solidarité n'est par ailleurs ni définie ni obligatoire pour les États membres qui devraient partager la responsabilité d'accueillir les personnes. À l'inverse, le Pacte prône l'externalisation de la gestion et de la surveillance des frontières à des États tiers à l'UE.

La Belgique assurera la présidence de l'Union européenne entre janvier et juin 2024, en pleine période électorale. L'espoir d'une politique plus équilibrée quant à la solidarité entre États, à la gestion cohérente des migrations et au respect des droits fondamentaux des personnes migrantes est maigre. La crainte de voir nos autorités donner des signaux de restrictions et de mépris, rassurants pour une partie de l'opinion publique, est malheureusement grande.

L'alternative ukrainienne

Si les autorités ne sont pas à la hauteur dans leur approche des enjeux concernant les personnes sans-papiers et l'accueil des réfugié-es, au même moment elles nous ont fourni une alternative remarquable avec le défi de l'accueil et de l'intégration des réfugié-es ukrainien-nes. Depuis de longues années, les autorités européennes tentent en vain de juguler les arrivées de migrant-es sur le territoire de l'UE. Les États bataillent pour accueillir le moins possible de personnes et la solidarité est battue en brèche. Les migrant-es – y compris les réfugié-es – sont au mieux vu-es comme une charge, au pire comme un danger.

Dans le cas de la guerre en Ukraine, les États ont innové. La logique de dissuasion migratoire a été abandonnée et un nouveau statut a été appliqué : la protection temporaire valable pour tous-tes les ressortissant-es ukrainien-nes fuyant le conflit, à de rares exceptions près. Ils ont même choisi de ne pas aborder la douloureuse question de la répartition de ces nouveaux-elles réfugié-es. Exit les critères de répartition et le règlement Dublin destiné à imposer aux exilé-es le pays où introduire leur demande d'asile⁸. Au contraire, l'Union européenne a laissé aux réfugié-es ukrainien-nes la liberté de s'installer dans l'État où ils,elles avaient le plus d'attaches. Presque sur une seule déclaration d'arrivée, il,elles ont obtenu un statut administratif d'un an, leur permettant de travailler et, en Belgique, de bénéficier d'une aide sociale. Alors que l'accueil des (autres) demandeur-euses d'asile est en crise



et qu'il n'y a que mépris et violence à leur égard depuis deux ans, les autorités belges ont permis aux réfugié-es ukrainien-nes d'éviter les incertitudes liées à une procédure d'asile longue et critiquable. Le modèle d'accueil des réfugié-es ukrainien-nes a également suivi une autre logique que la politique d'accueil à la source de la crise actuelle. Les autorités ont choisi de tabler sur la solidarité et la mobilisation citoyenne, ce qui a permis le développement d'un discours différent sur les personnes à accueillir et les défis à relever. Cette volonté politique positive et la communication non stigmatisante à l'égard des réfugié-es ukrainien-nes ont indéniablement eu un impact, tant sur la qualité de l'accueil qui leur a été offert que sur l'opinion publique⁹.

Si les migrations polarisent toujours autant l'opinion publique, nous constatons que, par leur gestion défaillante, les autorités jouent un rôle délétère. L'accueil des réfugié-es ukrainien-nes a fait naître un maigre espoir de changement de paradigme. À la veille d'une année électorale et sur fond d'une grave crise de l'accueil des demandeur-euses d'asile, nous appelons les citoyen-nes à prendre conscience qu'une autre politique est possible ! ■

1. Le réseau d'accueil compte à ce jour 33.750 places auprès de centres Fedasil, Croix-Rouge ou Rode Kruis, ou des logements individuels notamment gérés par les CPAS.
2. Johan SURKYN, Sylvie GADEYNE et Pieter-Paul VERHAEGHE, *Speaking from the grave Estimating the unregistered population in Belgium and Brussels using mortality extrapolations*, VUB, avril 2023.
3. Voir notamment « Comment devient-on sans-papiers? », CIRÉ, février 2020 (en ligne) www.cire.be/publication/comment-devient-on-sans-papiers/ et « De la Convention de Genève à la fabrique des sans-papiers », CIRÉ, juin 2021 (en ligne) www.cire.be/evenement/replay-de-la-convention-de-geneve-a-la-fabrique-des-sans-papiers/
4. <https://www.lalibre.be/debats/opinions/2021/12/10/nous-sommes-toutes-et-tous-de-mauvais-avocats-PBLSYKJCXZGAIL54QVZYBZ7A/>
5. Pour en savoir plus : www.cire.be/wp-content/uploads/2013/02/20130219-evaluation-regulation-par-travail.pdf et www.cire.be/histoire-breve-et-non-exhaustive-de-la-regul/
6. La procédure d'asile a parfois connu une durée de traitement dépassant largement cinq ans, laissant en suspens la situation administrative des personnes concernées.
7. Voir notamment <https://picum.org/wp-content/uploads/2022/09/Immigration-detention-and-de-facto-detention.pdf>
8. Pour en savoir plus : www.cire.be/outil-pedagogique/le-reglement-dublin-quest-ce-que-cest-et-comment-ca-marche/
9. Adriana COSTA SANTOS, Martin DELEIXHE, Hala EL MOUSSAWI, Sotieta NGO et Youri Lou VERTONGEN, « Revoir le modèle d'accueil à Bruxelles : la leçon ukrainienne », *BSI Position Papers*, n° 3, décembre 2022 (en ligne) <https://bsiposition.hypotheses.org/1425>

Interview de Johan VERHOEVEN (membre du Réseau ADES) par Louise LAMBERT (permanente CIEP communautaire)

Crise face aux demandes d'asile : retour sur la stratégie combattive des occupations

Peux-tu nous expliquer le contexte de la crise de l'accueil des demandeur-euses d'asile ?

Cela fait maintenant plus d'un an et demi que les demandeur-euses d'asile ne sont plus pris-es en charge par l'État belge. Normalement, quand il-elles introduisent leur demande d'asile, il-elles ont accès à un hébergement dans des centres Fedasil et aux droits qui y sont liés (carte orange pour pouvoir travailler, suivi médical, suivi juridique). Depuis un an et demi, le réseau est saturé, les demandeur-euses d'asile n'ont plus de place en centres et sont contrain-t-es de dormir dans la rue. La procédure de demande d'asile dure en moyenne 6 mois et donc, il-elles sont à la rue pendant 6 mois. C'est tout à fait illégal, contraire à la loi belge et au droit international. L'État belge a été condamné plus de 8.000 fois par le Tribunal du travail. La Cour européenne a aussi condamné plusieurs centaines de fois la Belgique. Les juges ont ensuite commencé à soumettre l'État belge à des astreintes, mais il refuse de les payer. Il doit environ 250 millions d'euros suite aux astreintes. Aujourd'hui, tout le monde sait que c'est illégal, mais l'État ne fait toujours rien. Et la situation a tendance à empirer. Il y a deux mois, il y avait environ 2.500 demandeur-euses d'asile non hébergé-es et aujourd'hui, 3.000. Il y a eu un tout petit sursaut politique au cœur de l'hiver quand il faisait -15 degrés, mais depuis, plus rien.

Face à cette situation, une cinquantaine d'associations ont réalisé un cahier de propositions, dont certaines seraient très faciles à mettre en place. Une série de propositions permettraient d'ouvrir facilement des places : faire un plan de répartition par commune (6 demandeur-euses d'asile par commune) ou enclencher le plan de crise au niveau Fédéral, ce qui permettrait de réquisitionner des bâtiments et du personnel. Une autre série de mesures permettraient d'accélérer les procédures. Par exemple, aujourd'hui, tous les Burundais-es obtiennent le statut d'asile. Pourquoi ne pas leur donner directement leurs papiers comme on le fait pour les Ukrainien-nes afin de vider les centres Fedasil ?

On constate aussi que quelles que soient les solutions proposées, il y a un blocage politique, notamment au niveau du CD&V. La secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration Nicole de Moor dit être une bonne gestionnaire, mais elle refuse quantité de solutions simples. Les partis francophones ne se mouillent pas beaucoup non plus : le MR bloque, Ecolo et le PS interviennent parfois dans la presse, mais c'est rare.

En mars dernier, il y a eu un accord politique sur la migration. Pour résoudre la crise de l'accueil, le gouvernement prévoit la création de 700 places dans des conteneurs pour l'hiver prochain. Cela ne résout pas le problème dans le court terme et le nombre de places reste trop faible. De plus, il risque d'y avoir du retard dans ce projet, car le gouvernement ne trouve ni le terrain ni les conteneurs. Face à cette situation, des collectifs militants, tel le

réseau ADES, ont décidé d'ouvrir des occupations pour héberger les demandeur-euses d'asile et politiser la question.

Comment en êtes-vous venus à cette stratégie et pourquoi l'avoir choisie ?

À partir de fin novembre 2022, il y a une occupation de locaux à la rue des Palais (Bruxelles). Rapidement, 1.000 personnes viennent dormir dans cette occupation. Cela permet de montrer l'urgence de la situation et de faire monter la pression sur le gouvernement. Cela crée aussi des conditions de vie compliquée dans l'occupation. Après quelques mois, la police évacue le bâtiment et un « plan » de relogement est mis en place. Ce plan est une catastrophe, les associations ne sont pas consultées et de nombreuses personnes se retrouvent à la rue. Un campement s'organise alors le long du canal (Molenbeek), qui est également évacué quelques jours plus tard.

C'est dans ce contexte que plusieurs collectifs militants, dont le réseau ADES, ont décidé d'aller occuper le centre de crise national. Nous pensons qu'il faut mobiliser d'autres moyens d'actions pour forcer l'État à prendre ses responsabilités et à se positionner. Nous sommes arrivés au bout de ce que peuvent apporter les moyens d'actions classiques (plaidoyer, recours juridiques, etc.) et il faut trouver des actions plus subversives. L'occupation du centre de crise répond ainsi à la fois à des besoins humanitaires – loger les demandeur-euses d'asile qui dorment à la rue – et à des besoins politiques – construire un rapport de force, s'organiser, médiatiser cet enjeu. Elle permet également de faire des demandeur-euses d'asile des acteurs et actrices du combat en les rassemblant dans un même endroit. C'est ce triple objectif qui nous a poussés à développer cette stratégie. Le choix des bâtiments occupés est également important pour pouvoir mettre la pression sur les politicien-nes. Occuper le centre de crise national, qui est un bâtiment fédéral, est très symbolique.

Pendant les premiers jours de l'occupation, le bâtiment a été assiégé par la police de manière violente : 70 demandeur-euses d'asile et 20 soutiens sont restés bloqués dans le bâtiment sans que la nourriture ne puisse entrer. Il a fallu une ordonnance de justice pour que cela change. Le nombre de demandeur-euses d'asile autorisé-es à entrer dans le bâtiment restera bloqué à 70. Rapidement, l'occupation s'organise. Environ 50 soutiens se relayent pour soutenir les occupant-es. L'envie est que l'occupation soit portée par les gens qui y habitent. Des assemblées avec toutes les habitant-es, traduites en cinq langues sont mises sur pied. Chaque communauté de migrant-es possède une voix. Les soutiens forment une communauté et ont également une voix. Lors de ces assemblées, les grandes lignes politiques et stratégiques sont discutées, les futures mobilisations sont débattues et les problèmes quotidiens sont réglés. Les assemblées sont des moments autogestionnaires très puissants

et touchants. Globalement, avec le siège de la police, le collectif s'est très rapidement soudé et des liens forts s'y sont tissés.

L'occupation dure 15 jours. Elle est très médiatisée, ce qui permet de remettre de la pression sur le politique. Le Gouvernement fédéral va directement en justice pour demander l'expulsion du bâtiment. Le juge trouve alors un accord entre les deux parties : les 70 personnes du centre seront logées dans des centres régionaux avant d'être prises en charge par Fedasil. Pour célébrer cette première victoire politique, une grande fête a lieu où l'on danse toute la nuit.

Malgré cette réussite, il reste 3.000 demandeur-euses dans la rue dont 30 qui ont dormi devant le bâtiment fédéral pendant les 15 jours en espérant avoir une place. C'est avec ces 30 demandeur-euses notamment que nous ouvrons une deuxième occupation, très symbolique, rue de la Loi, dans le bâtiment mitoyen au siège du CD&V. L'ouverture de cette occupation fait moins de bruit médiatiquement. Le CD&V ne réagit pas officiellement à l'occupation, excepté Nicole de Moor et le président Sammy Mahdi qui disent ne pas vouloir céder au « chantage », car il y a un ordre chronologique pour octroyer les places à Fedasil. Ceci est totalement faux : ceux et celles qui obtiennent des places dans les centres sont les personnes qui attaquent l'État belge en justice. On arrive donc à une situation où pour faire valoir ses droits, il faut préalablement attaquer l'État. Face à ce manque de réaction, les occupant-es de la rue de la Loi ont invité officiellement les membres du gouvernement à les rencontrer.

Cette occupation pourrait ne plus être un vrai levier d'action politique si elle n'est pas médiatisée. On pense cependant que les occupations permettent de sortir les gens de la rue et que c'est déjà un acte politique en soi. Aujourd'hui, il y a 100 personnes dans cette occupation. Il faudrait en créer d'autres. Ces occupations ont été portées par des collectifs de militant-es.

Quelle a été le rôle des associations plus institutionnelles dans cette stratégie politique ?

Le rapport aux associations institutionnelles (Caritas, Plateforme des réfugiés, CIRÉ, Samu social, etc.) a été assez compliqué depuis le début de la crise. Les associations ont opté pour la stratégie du plaidoyer et ont rédigé le cahier de propositions, elles ont sorti des cartes blanches, elles ont été jusqu'à occuper le bureau du Premier ministre pour exiger des solutions. Elles ont eu l'impression d'avoir fait ce qu'elles pouvaient. Aujourd'hui, elles manquent de perspectives politiques. Elles sont assez surchargées et n'investissent pas non plus l'humanitaire (les associations étaient très peu présentes rue des Palais ou le long du Canal par exemple). Il n'y a pas de véritables moyens mis en œuvre pour faire face à cette crise. Il y a un soutien logistique et médical, mais sans une vraie implication dans la gestion de la crise.

Les associations institutionnelles n'ont pas voulu, dans un premier temps, soutenir médiatiquement et logistiquement les occupations. Elles n'ont pas voulu se mouiller dans ces moyens d'actions non conventionnels, elles craignent de perdre leur crédibilité et d'être débordées. Une fois qu'elles ont vu que la stratégie des occupations fonctionnait, elles ont fait une petite conférence de presse. Elles ne lancent pas non plus d'appel à la mobilisation au monde associatif belge, malgré l'urgence et la crise...

On assiste aujourd'hui à un effarant recul des droits, totalement inimaginable il y a encore trois ans. L'État se fiche des condamnations en Justice. Face à ce recul, je pense qu'il est nécessaire de sortir des stratégies traditionnelles. Aujourd'hui, les associations institutionnelles organisent des réunions sans les collectifs militants qui ont mis en place les occupations. Ce sont les associations plus éloignées de la crise, comme le MOC, qui soutiennent les occupations. L'inaction des associations institutionnelles fait retomber sur les collectifs citoyens une énorme responsabilité dans la gestion de cette crise. Pourtant, il y a plein de moyens d'actions qui pourraient être mobilisés ensemble : ouvrir un camp pour les demandeur-euses d'asile, mettre à disposition des bâtiments appartenant aux associations ou aux universités, soutenir les occupations ouvertes par les collectifs militants en mettant à disposition du temps de travail. La Croix-Rouge, le Samu social, la Plateforme citoyenne, Médecin du monde, le CIRÉ, sont financés par la Région et le Fédéral pour gérer les centres d'accueil. Ils ont une expertise et une responsabilité pour gérer cette crise. Nous appelons à une convergence des moyens d'action entre nos collectifs et les associations. Nous demandons également aux associations d'ouvrir le spectre des moyens d'action utilisés.

Quelle lecture politique apportes-tu à la crise des demandeur-euses d'asile ? Quel message veux-tu envoyer aux organisations comme le MOC ?

Accepter que l'État soit condamné 8.000 fois par la Justice, c'est accepter un fameux recul des droits démocratiques. On peut faire un parallèle avec Delhaize où le droit de grève a sérieusement été abimé ces dernières semaines. Si on ne fait pas obstacle maintenant, on va permettre un recul sur l'ensemble de nos droits. Ce qui était inimaginable en 2015 et qui a suscité une forte vague de soutiens avec l'organisation du camp au parc Maximilien et la création de la Plateforme citoyenne des réfugiés, ne suscite plus aujourd'hui autant de réactions et d'actions politiques. La situation des demandeur-euses d'asile est en train de se normaliser : cela devient normal de ne pas être hébergé-e pendant la procédure de demande d'asile. Le gouvernement ne cherche plus de solutions. On ne peut pas accepter que ce soit normal, il faut se battre et se mobiliser. Il faut dégager du temps de travail, faire des heures supplémentaires, mettre à disposition des salles et organiser de grandes mobilisations.

Les élections arrivent, ce qui complique les choses. Les partis veulent se montrer dur sur la question migratoire, car c'est payant électoralement. Les partis francophones sont plus progressistes, mais ne s'expriment pas beaucoup sur la question. Je pense pourtant que les partis de gauche auraient intérêt à régler cette question avant les élections. Sinon, cela risque d'être récupéré par l'extrême droite. Pour que les partis de gauche en fassent un véritable enjeu pour les élections, il faudrait qu'il y ait une mobilisation beaucoup plus forte, portée par les associations et les syndicats. Tout l'enjeu est d'arriver à créer un rapport de forces suffisant.

Je pense que le MOC a un rôle à jouer dans cette crise : relayer et soutenir les appels, participer et organiser des mobilisations plus larges, mettre à disposition des bâtiments qu'il possède, faire de l'éducation permanente sur le sujet. ●

Vina NGUYEN ♦ Chargée de mission au CIEP et Coordinatrice de RISOME (Fédération des Initiatives Locales d'Intégration-ILI's)

Parcours d'intégration wallon : approche critique



Un parcours centré sur quatre axes

Les enjeux de l'intégration font l'objet de discussions depuis plus de 30 ans dans les sociétés occidentales d'immigration. L'évolution des débats a montré un passage progressif d'une stratégie d'intégration de nature multiculturaliste vers la mise en place de dispositifs de nature assimilationniste¹ priorisant l'acquisition de compétences linguistiques et de connaissances civiques². Sous l'impulsion de l'Europe, la majorité des pays européens ont ainsi mis en œuvre des programmes d'intégration civique obligatoires pour les nouveaux migrant-es.

En Belgique, la Flandre a adopté ce dispositif en 2003. Depuis un décret de 2014³ modifié à plusieurs reprises, la Région wallonne a également mis en place un parcours d'intégration. Son objectif est d'accueillir et d'accompagner les nouveaux résident-es étrangers, de les aider à acquérir les connaissances de base relatives au fonctionnement de la société et des relations sociales en Belgique, dans le but de faciliter leur intégration. Outre en Flandre et en Wallonie, il existe aussi un parcours d'intégration à Bruxelles avec une approche et des modalités différentes.

Le parcours d'intégration wallon s'organise en quatre axes :

- Un module d'accueil comprenant un bilan social de la personne, un module d'information sur les droits et devoirs, ainsi qu'une aide ou une orientation pour les démarches administratives. Il débouche sur une convention de partenariat signée entre le CRI et la personne, reprenant les axes à réaliser ;
- 60 heures de formation à la citoyenneté, dispensée par des opérateurs reconnus par la Région wallonne ;
- 400 heures de formation de français langue étrangère (FLE) (si nécessaire), en fonction du niveau de connaissance identifié dans le cadre du module d'accueil et dispensée par des opérateurs reconnus par la Région wallonne ;
- 4 heures d'orientation vers un dispositif d'insertion socio-professionnelle (ISP) (si nécessaire), en fonction des besoins.

Le parcours peut être suivi sur base volontaire par toute personne étrangère qui le désire, par exemple à l'occasion de certaines démarches (nationalité, équivalence de diplômes, régularisation, etc.). Il est en revanche obligatoire depuis 2016, pour les primo-arrivant-es⁴ qui doivent l'accomplir dans un délai de 18 mois. Pour ces personnes, la loi prévoit des sanctions administratives en cas de non-respect. Dans le cadre du renouvellement de leur titre de séjour, elles ont d'ailleurs tout intérêt à suivre le parcours afin de prouver leurs efforts d'intégration.

Le dispositif est accessible et gratuit pour toutes les personnes, y compris lorsqu'elles le suivent volontairement. Le module d'accueil est dispensé par les Centres Régionaux d'Intégration

(CRI) lesquels délivrent également l'attestation de fréquentation à l'issue du parcours. Quant aux autres activités, elles sont organisées notamment par les Initiatives Locales d'Intégration (ILI), associations agréées et subventionnées par la Région wallonne.

Les Initiatives Locales d'Intégration des personnes étrangères (ILI) sont des asbl, pouvoirs locaux, fondations, établissements d'utilité publique et associations internationales sans but lucratif qui réalisent une ou plusieurs actions en faveur de l'intégration des personnes étrangères en matière de :

- Apprentissage du français langue étrangère (FLE) ;
- Citoyenneté, compréhension des codes sociaux et culturels, connaissance des institutions d'accueil ;
- Aide à l'exercice des droits et des obligations des personnes étrangères (via des permanences juridiques et/ou sociales) ;
- Interculturalité.

Les ILI développent un accompagnement et des formations spécifiques sans lesquels le parcours d'intégration des primo-arrivant-es n'aurait pu voir le jour en Wallonie. Leur champ d'action est envisagé de manière plus large que celui du parcours d'intégration, à travers notamment des actions interculturelles, lesquelles ne sont pas prévues dans le décret (voir critique plus loin). Certaines ILI bénéficient d'un agrément, d'autres sont subventionnées dans le cadre, notamment, d'appels à projets spécifiques. Les Centres régionaux d'intégration (CRI's) ont pour missions de développer, mettre en œuvre et organiser le parcours d'intégration. Ils sont aussi chargés d'accompagner les ILI sur leur territoire, de les aider en termes pédagogiques, de proposer des formations et de coordonner leurs actions.

Les critiques⁵ : obligation vs émancipation

Si l'on peut souligner l'utilité du parcours en tant que levier important d'intégration, son caractère obligatoire est souvent décrié par les associations qui le voient plutôt comme un frein à l'émancipation des personnes. Certes, le décret de 2014 permet de donner plus de poids et de légitimité aux initiatives déjà réalisées dans le secteur. Certains bénéficiaires perçoivent aussi l'obligation comme un incitant positif pour s'informer et s'engager davantage - il-elles sont motivés-es à trouver un travail et sont en demande d'apprentissage de la langue et de la culture, des codes sociaux et des lois en vigueur. Toutefois, pour la plupart des opérateurs de terrain, elle apparaît comme inadéquate et contreproductive, car elle ne tient pas compte des dysfonctionnements du dispositif lui-même ainsi que des besoins spécifiques du public primo-arrivant. Elle tend également à être discriminante au regard des publics-cibles. De ce fait, l'objectif d'autonomisation mis en avant par le décret s'en voit profondément questionné.

Entre incohérences et défaillances

Un défi important est l'incohérence globale au niveau des logiques d'intervention du secteur. Même si le décret laisse une marge de manœuvre appréciée par les acteurs associatifs, la disparité et le manque d'harmonisation des pratiques ne permettent pas d'assurer un accompagnement efficace de chaque personne, confrontée à des informations incomplètes ou contradictoires. Un problème majeur est l'obligation de réaliser le parcours en 18 mois (à dater de la commande du titre de séjour) et les sanctions qui l'accompagnent. L'engagement de respecter ce délai est mis à mal par le fait que les bénéficiaires n'ont pas toujours connaissance de leurs droits et devoirs dès le départ. En raison d'une communication inefficace et d'un manque de formation de leurs employé-es, il arrive que les Communes ne remplissent pas efficacement leur mission d'information lors de la commande du titre de séjour alors qu'elles y sont tenues légalement. La plupart des bénéficiaires parvient donc au CRI via d'autres canaux (FOREM, CPAS, ILLI, bouche-à-oreille), ce qui leur fait perdre beaucoup de temps dans le délai imparti des 18 mois.

Un autre obstacle structurel est le manque de moyens budgétaires qui nuit à la qualité des services et réduit les opportunités pour les primo-arrivant-es. Il a pour conséquences des offres saturées avec de nombreuses listes d'attente, un manque de disponibilité des interprètes, des différences qualitatives de l'offre en fonction des zones géographiques, le problème de remboursement des frais liés aux déplacements et à la garde d'enfants qui remet en cause la gratuité du dispositif.

Le parcours d'intégration et le dispositif d'insertion socioprofessionnelle peuvent également entrer en concurrence. Trouver un emploi est souvent la priorité du primo-arrivant-e afin de s'assurer un revenu pour vivre, or il-elle est aussi tenu dans l'urgence de finir le parcours d'intégration pour répondre à l'obligation légale des 18 mois. Certaines formations professionnelles doivent donc être abandonnées au profit d'une place dans un cours de citoyenneté par exemple. Ajoutons à cela les problèmes d'équivalence des diplômes qui amènent certaines personnes à se résigner à accepter n'importe quel emploi rémunéré, bien en-deçà de leurs qualifications.

Ces dysfonctionnements et ces incohérences rendent le parcours d'intégration extrêmement difficile (voire chaotique) pour les primo-arrivant-es. Le délai des 18 mois et les amendes administratives (allant de 50 à 2.500 euros) apparaissent donc inappropriés. Pour que les sanctions puissent être légitimées, il faudrait que le dispositif du parcours soit suffisamment efficace et opérationnel, or c'est loin d'être le cas.

Un dispositif déconnecté des besoins des personnes

L'obligation et les menaces de sanctions peuvent, dans une certaine mesure, encourager les primo-arrivant-es à s'engager dans le parcours. Cependant, elles renforcent aussi un climat de peur et de stress qui peut freiner leur intégration. S'installer dans un nouveau pays – parfois sans repère linguistique ni social – est une source d'anxiété en soi. Les personnes font face à des contraintes de diverses natures pour normaliser leur situation : recherche d'un logement et d'un travail, problèmes de santé physique ou mentale (traumatismes), garde d'enfants en bas âge, discriminations en tous genres qui entravent leurs démarches... Déjà éprouvées par ces problèmes quotidiens, la crainte

de ne pas arriver au terme du parcours dans le délai imparti amène une pression supplémentaire sur les personnes qui peuvent perdre la motivation et la confiance en elles, engendrant un cercle vicieux. Cette logique coercitive tend à infantiliser les primo-arrivant-es et à reporter sur ces dernier-ères l'entière responsabilité de leur intégration étant seul-es à faire l'objet de sanctions. Ni la Région wallonne ni les Communes ne sont pénalisées quand les services qu'elles sont censées assurer ne sont pas effectifs.

Les personnes migrantes ont des trajectoires de vie différentes avec des spécificités propres. Pour garantir une égalité d'accès à l'offre de formation, un accompagnement personnalisé tenant compte des besoins de chacun-e doit pouvoir être assuré. Plusieurs opérateurs de terrain soulignent l'importance de prendre en compte les expériences des primo-arrivant-es afin de mieux appréhender le concept d'« intégration » qui revêt un caractère multidimensionnel. Cette diversité n'est hélas pas assez prise en compte dans le décret qui impose un cadre plutôt rigide, négligeant les réalités de terrain. L'approche de santé mentale y est également peu présente, or elle est fondamentale pour ce public particulièrement vulnérable qui a vécu l'exil et parfois des violences.

Une application discriminante

Bien que l'obligation ne porte que sur le suivi du parcours en-deans 18 mois et non sur un résultat spécifique à atteindre (en français ou en citoyenneté), on est en droit de se demander si le parcours ne revêt pas un caractère discriminant quant au public visé. Premièrement, il n'est pas exigé pour les Belges de connaître le contenu de la formation à la citoyenneté (les institutions politiques, les droits et devoirs, le logement...). Or les primo-arrivant-es sont obligé-es de suivre ces cours qui plus est, sur une période très courte de 4 mois. Ce délai est remis en cause, car il arrive qu'il-elles n'aient pas le temps d'atteindre le niveau de français suffisant pour comprendre le contenu de la formation. Pour les personnes infra-scolarisées ne sachant ni lire ni écrire dans leur langue d'origine, il faudrait intégrer la citoyenneté directement dans les modules d'alphabétisation.



Deuxièmement, le gouvernement wallon a voté en septembre 2022 la levée du caractère obligatoire pour les réfugié·es ukrainien·nes bénéficiant de la protection temporaire, sous prétexte que leur séjour en Belgique n'est que provisoire⁶. On peut s'interroger sur le statut qui leur sera proposé après l'arrivée à échéance de la protection temporaire : qu'advendra-t-il des Ukrainien·nes qui décideront, par choix ou par nécessité, de rester en Belgique : obligé·es d'intégrer les structures classiques de l'accueil, deviendront-elles des personnes sans-papiers ?⁷ En outre, des moyens financiers et humains plus ou moins importants ont été débloqués pour augmenter rapidement l'offre en FLE ou pour la traduction de documents officiels en ukrainien par exemple, alors que les autorités se sont bien gardées de mettre en place des moyens équivalents face aux crises précédentes (Syrie, Yémen, Afghanistan...).

Ce « 2 poids, 2 mesures » a fait naître un profond sentiment d'injustice et de colère chez les réfugié·es non ukrainien·nes et les travailleur·euses sociaux·ales, lesquels sont tenu·es de fournir un accompagnement équitable pour tous et toutes. L'accueil réservé aux Ukrainien·nes constituant une initiative remarquable de mobilisation et de solidarité, ne peut-il pas servir d'étalon de « bonnes pratiques » pour l'accueil et l'intégration de tous les réfugié·es ?⁸

Vers une politique d'assimilation ?

La politique d'intégration, si elle se veut efficace, doit être pluri-dimensionnelle et promouvoir une démarche interculturelle et de cohésion sociale afin d'éviter des dérives assimilationnistes ou communautaristes. Ceci nécessite un effort d'ouverture à double sens par la connaissance de sa culture et la connaissance de la culture de l'autre, aussi bien de la part des primo-arrivant·es que de la société d'accueil qui doit mettre en place des mesures favorables au développement d'un vivre ensemble inclusif. Parcours d'intégration et interculturelité sont en effet indissociables d'une intégration réussie. La réciprocité des cultures n'est-elle pas le fondement même d'une politique d'intégration inclusive ?⁹

Un enjeu majeur auquel est confronté le secteur associatif est le racisme structurel, en grande partie négligé par les politiques d'intégration et dont la lutte nécessite une approche systémique et transversale avec les autres domaines (santé, éducation, logement etc.). Des alliances larges seraient à renforcer avec les écoles, le monde culturel, les associations de quartier, les mutuelles et les entreprises afin de mener des projets d'éducation et de sensibilisation à la lutte contre le racisme et les discriminations (outils pédagogiques, pièces de théâtre, films documentaires, formations du personnel axées sur l'interculturalité...). Travailler à l'amélioration des représentations des personnes étrangères, véhiculées par les politiques et les médias permettrait, entre autres, de favoriser leur accessibilité au marché du travail. Véritable atout dans le monde globalisé d'aujourd'hui, la diversité culturelle devrait être encouragée par les entreprises aussi bien dans les procédures d'embauche que dans les pratiques de management. Rappelons à ce titre que selon le rapport de l'OCDE, la Belgique est le pire élève européen de l'intégration des immigré·es dans son marché de travail.

Jusqu'à présent, l'interculturalité est le seul des cinq axes III à ne pas être inscrit dans le décret, et par conséquent à ne pas pouvoir faire l'objet d'un agrément (financé via des appels à projets).

Alors que le secteur plaide en faveur d'une reconnaissance accrue et d'un financement stable de cet axe, la réforme en cours du décret ne prévoit aucun changement sur ce point. Pourquoi la Région wallonne persiste-t-elle à ne pas vouloir pérenniser l'interculturalité alors qu'elle prétend mettre en place une politique d'intégration à double sens ?¹⁰ L'interculturalité est le seul des cinq axes à faire reposer la responsabilité de l'intégration sur la société d'accueil, puisque par cette démarche, elle se doit de comprendre les autres cultures. Sa non prise en compte dans le décret est problématique et inscrit le parcours dans une logique d'activation plutôt que d'émancipation des personnes, puisque l'effort de l'intégration reposerait exclusivement sur les primo-arrivant·es à travers principalement l'ISP, les cours de FLE et de citoyenneté.

Réforme en cours : un secteur en colère face au déficit démocratique

Actuellement, un processus de révision du cadre réglementaire est en cours et fait grand bruit au sein du secteur de l'intégration qui est en attente d'améliorations concrètes mais aussi de changements d'attitude de la part du politique et de l'administration. Tout d'abord, le secteur déplore des modes de financement opaques et inadaptés à la réalité des opérateurs de terrain. La variabilité croissante dans les financements plonge aussi chaque année ces derniers dans l'incertitude quant aux montants qui seront octroyés. Ajoutons à cela des notifications tardives et des retards de paiements répétés d'une année à l'autre, qui mettent profondément à mal les structures, certaines ayant dû mettre leur personnel en chômage technique ou arrêter partiellement leurs activités. Face à ce constat, depuis de nombreux mois, le secteur demande la liquidation accélérée des subventions au cours du 1^{er} trimestre (comme le prévoit la loi) et la mise en place d'un cadre de financement avec des règles claires, transparentes et équitables. Ce cadre doit prévoir en outre une harmonisation en matière d'éligibilité des dépenses par la création d'un guide qui devra assurer, d'une part, de la rigueur afin d'éviter la formulation d'exigences contradictoires de la part de l'inspection notamment, et d'autre part, de la souplesse afin de préserver l'autonomie de gestion des opérateurs dans le déploiement des activités.

Une autre problématique réside dans la volonté de la Région wallonne de professionnaliser le secteur à tout prix, ce qui induirait une logique managériale, voire purement financière, mettant en danger la liberté associative. Cette visée à la professionnalisation se manifeste par des injonctions de plus en plus pressantes à se conformer à de nouvelles procédures administratives (souvent non abouties) augmentant la charge de travail des opérateurs, des inspections réalisées à l'improviste et un contrôle accru des publics par, entre autres, des listes de présence et des justificatifs à récolter. Cette logique de coercition fait peser une charge morale sur les opérateurs, lesquels refusent ce rôle de contrôleur à l'encontre de leur mission pédagogique et d'accompagnement social, et de la nécessaire relation de confiance qu'ils se doivent d'établir avec leurs apprenant·es. Un autre enjeu fondamental lié à la professionnalisation est la volonté de pousser les opérateurs vers l'agrément, et par conséquent, de privilégier les grosses structures pouvant satisfaire aux exigeantes conditions d'accès. La survie des petites structures

– dont l'offre est pourtant nécessaire et pertinente au regard des besoins du terrain – s'en trouve ainsi menacée.

Enfin, considérant que c'est au rôle des opérateurs de faire remonter les constats et besoins du terrain afin d'améliorer les dispositifs législatifs, ils regrettent le déficit de concertation et de communication dont fait preuve la Région wallonne à l'égard de l'ensemble du secteur depuis déjà longtemps. À titre d'exemple, les nouveaux outils administratifs ont été imposés sans consultation ni information préalable des représentants sectoriels. Bien qu'une dynamique constructive se soit enclenchée en 2022 avec la tenue de groupes de travail thématiques sectoriels pour préparer la réforme, le dialogue est aujourd'hui extrêmement difficile avec l'administration et le Cabinet de la ministre Christie Morreale qui semblent peu à l'écoute des préoccupations du terrain. Prenant parfois un ton infantilisant, voire irrespectueux, ils remettent sans cesse en cause le professionnalisme du secteur : les opérateurs sont pointés comme responsables des arriérés accumulés par l'Administration en raison de dossiers qui seraient de piètre qualité, voire « imbuvables ». Les opérateurs sont aussi qualifiés de « privilégiés ».

Les retards de paiements et la gouvernance peu transparente ont été soulignés au cours de nombreuses interpellations des autorités, sans entraîner de réel changement. Cela a causé une lassitude, une colère et une crise de confiance profondes du côté des opérateurs. Les représentants sectoriels, parmi lesquels la fédération Risome, plaident en faveur d'une concertation structurée et régulière via des instances officielles qui pourtant existent, mais ne sont pas convoquées alors que la loi le prévoit. Ils souhaitent également que se précise, dans le cadre de la réforme, une vision politique globale, absente depuis le début de la législature.

Risome (Réseau Inclusif pour une Société Ouverte aux Migrants et aux Étrangers) est le nom de la fédération d'ILI's issue des organisations du MOC-CIEP et regroupant une quarantaine d'opérateurs présents sur les cinq axes (alpha/FLE, citoyenneté, accompagnement juridique et social, interculturalité). L'objectif du réseau est de construire une offre d'accueil et d'accompagnement des personnes migrantes de qualité et adaptée à leurs besoins, et ce à travers la défense et la représentation des intérêts des membres au niveau politique et sectoriel, ainsi que le renforcement de l'expertise et des compétences des membres en termes d'échange d'informations et de contenu pédagogique.

Pour en savoir plus : <https://risome.be/>

L'approche d'éducation permanente : pour un parcours d'intégration émancipateur

L'intégration aura des effets positifs durables si les primo-arrivant-es se sentent aussi acteur-rices à part entière du processus. Le fait pour eux-elles de pouvoir valoriser et mobiliser les ressources personnelles dont il-elles disposent – expériences, talents, capital social et culturel – au service d'un projet de vie leur permet de prendre confiance et de se sentir utiles tout en les aidant à se projeter en Belgique de manière durable. C'est cette approche d'éducation permanente que souhaite défendre

la fédération Risome. Se refusant d'être les sous-traitants de la Région wallonne, ses associations membres se positionnent contre l'obligation de parcours et inscrivent leurs actions dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des personnes pour changer la société¹¹. Par le biais des cours d'alpha/FLE, les formateur-rices souhaitent s'appuyer sur les réalités concrètes vécues par les participant-es, sur leurs motivations, leurs intérêts et leurs capacités. Cette approche vise à leur faire acquérir des savoirs et compétences nécessaires à leur autonomie et à leur esprit critique, de même qu'à les impliquer dans des actions collectives en vue de transformer à la fois leurs conditions de vie et la société. Des freins sont cependant évoqués concernant cette démarche : le manque de temps pour se former, expérimenter, assurer un suivi approfondi du parcours des apprenant-es¹². Les formateur-rices sont aussi demandeurs de créer des outils concrets et de pouvoir partager les bonnes pratiques.

L'approche d'éducation permanente est également à l'œuvre dans les projets interculturels de Risome. Citons l'exemple des *Fabriques de solidarités de Vie Féminine*¹³ qui visent la rencontre entre des femmes de toute origine sociale et ethnique, et dont l'objectif est de lutter contre les préjugés racistes et sexistes à partir de deux portes d'entrée : la réflexion (prise de conscience, partage et débat d'idées) et l'action (expériences concrètes des solidarités, échange de stratégies, revendications). Face aux critiques formulées à l'encontre du parcours d'intégration, l'enjeu futur de Risome et de ses associations membres est donc de continuer à se battre pour que les besoins et les droits de leurs publics soient pleinement reconnus dans le cadre du dispositif. Pour atteindre cet objectif, il faudra les mettre au cœur de chaque réflexion et action qui les concernent directement et s'assurer qu'ils y prennent part de manière équitable. Ce n'est qu'à travers cette démarche que l'on pourra envisager un vrai changement de statut des personnes migrantes. ■

1. Le modèle assimilationniste d'intégration des immigrés et des minorités nationales exige de ces populations qu'elles se fondent dans la société majoritaire et deviennent « invisibles à la faveur d'un processus unilatéral d'adaptation ou de mise en conformité culturelle ou identitaire » (Marco MARTINIELLO, *La démocratie multiculturelle. Citoyenneté, diversité, justice sociale*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011, p. 68.)
2. *Rapport de recherche de l'IWEPS sur l'évaluation du parcours d'intégration*, mai 2019, p. 26 (en ligne) www.iweps.be/wp-content/uploads/2019/05/RR33-Evaluation-parcours-integration-ULg-complet.pdf
3. Décret remplaçant le livre II du *Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère* du 27 mars 2014.
4. Les personnes étrangères séjournant en Belgique depuis moins de trois ans et disposant d'un titre de séjour de plus de trois mois (à l'exception des citoyen-nes d'un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen, de la Suisse, et des membres de leur famille).
5. La plupart des critiques proviennent du rapport de recherche de l'IWEPS sur l'évaluation du parcours d'intégration.
6. <file:///C:/Users/vinan/Downloads/ArrteduGouvernementwallon-29.09.2022.pdf>
7. *Le poids des mesures : accueillir les personnes exilées, d'Ukraine et d'ailleurs*, IRFAM, 2023, p.14.
8. *Ibid.*, p.16
9. Note de Copili, *L'interculturalité dans la politique wallonne d'intégration*, mars 2021.
10. Voir documents institutionnels comme « *Appel à projets ILI 2022-2023* ».
11. Charte de Risome : <https://risome.be/presentation-1/index.html>
12. DELVAUX Virginie, *Alphabétisation et apprentissage du FLE au CIEP*, avril 2017, p.13.
13. www.viefeminine.be/la-fabrique-des-solidarites-3807

Géraldine DEZÉ ♦ Chargée de recherche et de plaidoyer à WSM

Migration écologique : la résilience des populations face à l'urgence climatique

Nous faisons face à un des plus grands défis de l'histoire de l'humanité. Selon les derniers rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), si nous maintenons notre rythme d'émission de gaz à effet de serre au même niveau qu'actuellement, le réchauffement moyen dépassera les 4 degrés d'ici la fin du 21^e siècle, par rapport à l'ère préindustrielle¹. Selon leurs dernières recherches, les conséquences du réchauffement seraient déjà dévastatrices avec 1,5 degré de réchauffement. Or, l'Accord de Paris sur le climat signé en 2015 fixe comme objectif de ne pas aller au-delà de 2 degrés de réchauffement. Sachant que la grande majorité des États se révèlent incapables d'atteindre cet objectif, si peu ambitieux soit-il, il n'est pas inconsidéré d'affirmer que nous faisons actuellement fausse route.

Qui paie les pots cassés de cette frénésie aveugle ?

Les populations les plus vulnérables (femmes, jeunes, agriculteur·rices, migrant·es, LGBTQI+, etc.) sont souvent forcées, volontairement ou non de quitter leur foyer pour un avenir qu'il·elles espèrent meilleur. Il convient dès lors d'imposer un nouveau récit précurseur d'actions mobilisatrices, qui fait la part belle à la solidarité entre les peuples. Il faut dépasser la culture de la compétition cherchant le profit à tout prix pour la remplacer par la recherche du bien-être de tou·tes, en harmonie avec la nature. Les changements environnementaux et les catastrophes naturelles ont toujours été les principaux facteurs de migration. Cependant les changements globaux laissent envisager un plus grand nombre de déplacements : les catastrophes dues aux conditions météorologiques telles les précipitations et températures extrêmes, deviennent plus fréquentes et plus intenses, et les changements climatiques influent sur les moyens de subsistance.

Les organisations partenaires de WSM, de l'ACV-CSC et de la Mutualité Chrétienne de Belgique au Sud sont des syndicats, des mutuelles de santé et des organisations sociales de terrain localisées en Asie, Afrique et Amérique latine et Caraïbes. Ces organisations, fortes de leur assise sociale, constituent des leviers de changement social durable et se doivent de réagir dès à présent aux conséquences négatives du changement climatique qui impactent en tout premier lieu leurs populations.

La migration écologique : un phénomène poly-forme, multifactoriel et sans contour juridique

Depuis toujours, les humain·es migrent à la suite des effets néfastes des facteurs environnementaux sur leurs conditions de vie. Les migrations (environnementales ou non) constituent un

sujet certes complexe, mais pas nouveau. La dégradation environnementale – causée notamment par les changements climatiques – aggrave les problèmes sociaux, économiques et politiques de nombreux pays et régions. Lorsque la nature devient menaçante ou dégradée au point de ne plus pouvoir subvenir à leurs besoins élémentaires en quantité et en qualité, les humain·es sont amené·es à se déplacer, de façon volontaire ou forcée selon les circonstances, pour protéger leur vie et tenter d'accéder à un avenir meilleur.

Selon l'Organisation internationale des migrations (OIM), les migrant·es environnementaux sont définis comme « *les personnes ou groupes de personnes qui, essentiellement pour des raisons liées à un changement environnemental soudain ou progressif (montée ou salinisation des eaux, sécheresses à répétition, dégradation des sols...) influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur foyer ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent* »². Le terme de « déplacé·e climatique » est parfois employé, sans être synonyme puisque toute catastrophe environnementale n'est pas forcément climatique.

La migration environnementale peut prendre de nombreuses formes complexes : forcée et volontaire, temporaire et permanente, interne et internationale. Les déplacements des victimes de catastrophes environnementales se font la plupart du temps soit sur de très courtes distances (par exemple, un·e villageois·e chassé·e par une crue d'une rivière choisira de s'installer à proximité de son ancien logement), soit vers les villes dans le cadre d'un exode rural. Des migrations de retour peuvent se produire



après la catastrophe, par exemple après les éruptions volcaniques et les lahars³ associés, pour profiter à nouveau des pentes fertiles.

Les personnes qui migrent pour des raisons environnementales ne tombent pas, de façon claire, dans une catégorie particulière prévue par le cadre juridique international existant. Les termes tels que « réfugié environnemental » ou « réfugié climatique » n'ont pas de fondement juridique en droit international des réfugiés. Il y a un consensus croissant parmi les organismes concernés, y compris le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR), pour éviter leur utilisation : les termes de migrant-es environnementaux ou migrant-es climatiques sont récusés par une partie des spécialistes en ce qu'ils peuvent donner l'impression de phénomènes mécaniques, masquant l'aspect fondamentalement politique du fait migratoire.

La migration environnementale ne doit pas être comprise comme étant un résultat entièrement positif ou négatif : la migration peut amplifier les vulnérabilités existantes, mais peut aussi permettre aux gens de renforcer leur résilience. Il ne faut pas oublier que les populations les plus vulnérables sont souvent incapables de se déplacer ou ne se déplacent pas.

WSM et ses organisations partenaires mènent depuis des années des projets visant à augmenter la résilience des populations face au changement climatique. Ancrés dans les réalités locales, ces projets sont imaginés, réalisés et évalués collectivement, ce qui favorise l'appropriation des dynamiques par tout un chacun.

L'implication des mouvements sociaux face au phénomène migratoire en République Dominicaine

En tant qu'organisation civique et sociale, la Fundación Étnica Integral (FÉI)⁴, organisation partenaire de WSM en République Dominicaine, a fait de la promotion et de la défense des droits humains et de la protection sociale des travailleur-euses migrant-es et de leurs familles une priorité. Elle le fait au travers d'une assistance juridique et professionnelle en fournissant un accompagnement dans la gestion des documents, la formation et l'éducation en matière de droits du travail, de la protection sociale et syndicale tant pour les migrant-es qu'auprès de la population plus généralement. Elle s'engage aussi à promouvoir et à protéger l'environnement : c'est un axe important de son travail, car « *sans la protection de notre maison commune, il n'y aura pas de développement durable* », dit William Charpentier, directeur exécutif de l'association.

Depuis sa création, la FÉI travaille avec des organisations communautaires (organisations confessionnelles, conseils de quartier, associations paysannes, églises dans les communautés, groupes de femmes et de jeunes) afin de favoriser le développement local, mais aussi de sensibiliser à la question des migrations, en particulier à l'interculturalité entre les immigré-es et les communautés nationales locales. Selon l'Enquête nationale sur les immigrant-es (ENI) de 2017, le volume total d'immigrant-es dans le pays est estimé à 570.933 personnes, dont 61,6 % sont des hommes et 38,4 % des femmes, et 52 % de la population est jeune. Dans cette enquête, 87,2 % étaient de nationalité haïtienne⁵. La question migratoire est très sensible dans la société dominicaine, notamment en raison de

l'immigration haïtienne que les acteurs civils et politiques politisent, principalement en période électorale. En outre, un secteur minoritaire de la population qui se qualifie de nationaliste vend l'idée que la migration haïtienne est un danger qui menace la souveraineté du pays, soi-disant une invasion pacifique, et que les Haïtien-nes constituent un fardeau pour l'État dominicain.

En République dominicaine, il n'y a pas de preuves ou d'études de migrations dues au changement climatique, même si souvent, en raison de fortes intempéries provoquant des inondations dans des zones vulnérables, des déplacements internes d'une ville à l'autre ont lieu. Pour le moment c'est encore trop perçu comme « un événement temporaire ». Même si on a tous et toutes en tête le tremblement de terre en Haïti en 2010, qui a poussé deux millions de personnes à se déplacer, ainsi que celui de 2021 où plus de 26.000 personnes ont quitté leur domicile : ces deux phénomènes ont engendré une augmentation de la migration haïtienne vers la République dominicaine et, dans une moindre mesure, vers d'autres pays de la région.

L'association a identifié quatre secteurs dans lesquels travaillent les travailleur-euses migrant-es : le secteur agricole (représentant environ 90 % en République Dominicaine) ; le secteur de la construction (80 %) ; le secteur des services (sécurité, gardien-nes, travailleur-ses domestiques, etc.), et enfin le secteur de l'information où 73 % sont des immigrant-es haïtien-nes, dans la vente de vêtements, de fruits, la coiffure, etc. Les hommes restent majoritaires dans les secteurs de l'agriculture et de la construction. Dans le secteur informel, la majorité des migrant-es sont des femmes.

Le plus grand défi auquel la FÉI est confrontée est sans nul doute (de continuer) à visibiliser la réalité que vivent ces migrant-es, par des actions de socialisation et la création d'alliances avec d'autres acteurs de la population. Il importe aussi de poursuivre le processus de formation et de l'apprentissage réciproque visant à outiller ces personnes afin qu'il-elles puissent également devenir leur propre changement et transformation.

Porteurs d'un discours politique engagé, FÉI relaie ainsi des messages en faveur d'une meilleure gestion de notre planète auprès des décideurs politiques. Si ces populations sont loin d'être les principales émettrices de gaz à effet de serre, elles se mobilisent néanmoins, conscientes de l'enjeu pour l'ensemble de l'humanité.

La coopération et la solidarité internationale jouent un rôle fondamental pour aider les pays à mettre en place des politiques efficaces dans le cadre de leur engagement en faveur de l'environnement. Il nous appartient donc de procéder à un véritable changement structurel, qui tourne le dos à la croissance économique érigée en dogme permettant soi-disant de résoudre tous les problèmes auxquels nous faisons face. ■

1. *Urgences climatiques : des solutions qui placent les populations et travailleur-euses au centre du jeu*, Bruxelles, WSM, juin 2020 (en ligne) www.wsm.be/files/files/publicaties/fr/URGENCE-CLIMATIQUE-WEB.pdf

2. www.iom.int/fr/migration-et-changements-climatiques

3. Coulée boueuse de flanc de volcan

4. Plus d'info : <https://fundacionetnicaintegral.wordpress.com/>

5. Selon El Estado de las migraciones que atañen la Republica Dominicana (OBMI-CA 2018), la République dominicaine, bien qu'elle accueille un nombre important d'immigrant-es de différentes nationalités, principalement d'Haïti et ces dernières années du Venezuela, continue d'être un pays qui expulse des migrant-es.

Jennifer VAN DRIESSCHE (WSM) ♦ Patrick VAN LOOVEREN (ACV-CSC)

Une boule géante de textiles traverse la rue Neuve pour commémorer les victimes du Rana Plaza

Ce 24 avril 2023, une boule de vêtements géante a littéralement déambulé dans la Rue Neuve, à Bruxelles. Cette boule symbolise le caractère destructeur de la fast fashion, un modèle d'industrie vestimentaire qui n'en finit pas de faire des victimes et d'inonder le monde de ses montagnes de déchets. Dix ans après l'effondrement de l'immeuble Rana Plaza au Bangladesh, qui a coûté la vie à 1.138 travailleur-euses de l'habillement, la performance et notre rassemblement commémoratif rendaient hommage aux victimes et appelaient à l'action politique forte et urgente. Au Bangladesh, en effet, les avancées obtenues sont encore trop faibles.

Une performance

La boule géante *Sisypholia*¹ est une performance créée par l'artiste marionnettiste Natacha Belova et le danseur Dorian Chavez avec laquelle les artistes questionnent de manière poétique la surconsommation de vêtements. Ce jour-là, la boule est passée devant les magasins de *fast fashion* de la Rue Neuve, un des lieux commerçants les plus fréquentés de la capitale, et a symboliquement tout écrasé sur son passage pour illustrer l'impact destructeur de la *fast fashion*. La boule de vêtements a terminé sa trajectoire Place de la Monnaie, attendue par plus de 200 militant-es rassemblé-es autour de achACT, plateforme d'ONG, de syndicats et d'organisations de consommateur-rices qui œuvrent ensemble à l'amélioration des conditions de travail et au soutien des luttes des travailleur-euses de l'industrie mondialisée de l'habillement. Les militant-es ont appelé les décideur-euses politiques en Europe et en Belgique à adopter une législation ambitieuse capable de prévenir des catastrophes comme celle du Rana Plaza, et à permettre des recours

en justice. 32 entreprises, dont Benetton, Inditex (notamment Zara), Primark, Mango et Auchan, ont fait fabriquer des vêtements dans le complexe du Rana Plaza, mais aucune d'entre elles n'a été tenue légalement responsable de la tragédie.

Retour au Bangladesh

Le 24 avril 2013, le Bangladesh fait la Une des journaux du monde entier. À Savar, une banlieue de la capitale Dacca, l'immeuble de huit étages Rana Plaza s'est effondré. Le bâtiment abritait principalement des ateliers de confection. Cette catastrophe, la plus importante jamais survenue dans ce secteur, révèle les conditions inhumaines dans lesquelles travaillent les ouvrier-ères de l'habillement bangladais. 1.138 personnes sont mortes et 2.500 ont été blessées. Le slogan « *Rana Plaza Never again !* » retentit dans le monde entier. Sous la pression des syndicats locaux et internationaux, des ONG, telles la *Clean Clothes Campaign*, et de certaines marques de vêtements, *l'Accord sur la sécurité incendie et la sécurité des bâtiments au Bangladesh est conclu trois semaines après la catastrophe*.

À quoi ressemble l'industrie bangladaise de l'habillement en 2023, dix ans plus tard ? La sécurité et la santé des travailleur-euses de l'habillement sont-elles désormais garanties ? Quelles sont leurs conditions de travail et l'environnement dans lesquelles ils et elles doivent travailler ?

Une catastrophe évitable

Après son indépendance en 1971, le Bangladesh était l'un des pays les plus pauvres au monde et ne possédait pas d'industrie importante. Durant les décennies qui ont suivi, il est devenu le plus grand exportateur de vêtements confectionnés, après la Chine et le Vietnam. Plus de 4 millions de Bangladais-es sont employé-es dans le

secteur de l'habillement. La croissance exponentielle du secteur s'est poursuivie à un rythme effréné. Les usines et leurs lourdes machines se sont installées dans des bâtiments qui n'étaient pas du tout destinés à cet usage. Les promoteur-rices immobiliers, comme dans le cas du Rana Plaza, ont obtenu des permis de bâtir en versant des pots-de-vin à des fonctionnaires corrompus, pour ajouter des étages à des bâtiments dont la structure était déjà instable. L'effondrement du Rana Plaza était donc une catastrophe évitable.

« *Bien avant le Rana Plaza, nous demandions aux propriétaires d'usines et aux marques de vêtements de prendre des mesures* », raconte Kalpona Akter, une ancienne ouvrière de l'habillement devenue la figure de proue du syndicat *Bangladesh Center for Worker Solidarity*. « *Mais ils ne voulaient rien entendre* », ajoute Sultana Begum, présidente du *Green Bangla Garment Workers' Federation*. « *Après le Rana Plaza, tout s'est accéléré* ». C'est ce qu'affirme Tanvir Hussain, l'affable responsable des ressources humaines et de la conformité d'*Aboni Fashions*. Il s'agit d'une usine modèle - selon les normes bangladaises -, qui dispose même d'une crèche. « *Il y a en effet un avant et un après Rana Plaza. Avant le Rana Plaza, les usines ne se souciaient absolument pas de la sécurité. Seuls les quotas de production et les profits comptaient* » admet franchement Tanvir Hussain.

Des conditions de travail inacceptables

La sécurité des usines

Signé pour une période de cinq ans et destiné aux entreprises ciblant le marché européen, *l'Accord sur la sécurité incendie et la sécurité des bâtiments au Bangladesh* prévoit des inspections de sécurité indépendantes réalisées par des ingénieur-es et des mesures correctives obligatoires en cas

de problème. Les marques de vêtements qui ont adhéré à l'Accord en assument les frais. « *L'Accord nous a également permis d'obtenir des compensations pour les victimes de la catastrophe du Rana Plaza* », a déclaré Amirul Haque Amin, président du syndicat NGWF, un des co-signataires de l'Accord et partenaire de WSM. Pour deux des quatre millions de travailleur-euses de l'habillement, la sécurité s'est nettement améliorée. Pour d'autres travailleur-euses plus bas dans la chaîne d'approvisionnement - chez les sous-traitants et au sein des ateliers clandestins -, la situation n'a en revanche guère évolué.

Une production au rythme infernal

Ce n'est pas parce que les bâtiments sont maintenant (généralement) plus sûrs que les problèmes de santé et de sécurité des travailleur-euses de l'habillement ne se posent plus. « *Beaucoup de travailleur-euses souffrent de problèmes de santé au niveau des tendons, des articulations, ... en raison des mauvaises positions du corps et des opérations répétitives et extrêmement rapides qu'ils doivent effectuer* », déclare le Dr Mahzebin qui travaille dans un centre de santé du district de GK, une organisation de santé à but non lucratif soutenue

Sortie du film-documentaire « Bangladesh revisited »



Une image parle davantage qu'un millier de mots. Cela s'applique certainement au

récent et interpellant reportage-documentaire réalisé par Lies Van der Auwera au Bangladesh sur l'industrie de l'habillement. Laissez-vous emporter par leurs histoires et les couleurs du Bangladesh... Un film puissant mettant en scène des femmes, un plaidoyer en faveur d'une directive ambitieuse sur le devoir de diligence, actuellement sur la table du Parlement européen.

Réalisatrice : Lies Van der Auwera, mars 2023, 20 minutes. Une production de Visie, l'ACV-CSC et WSM.

À découvrir (en français) sur internet : www.wsm.be ou sur YouTube WSM Belgique.

par WSM ciblant, entre autres, les travailleur-euses du secteur de l'habillement.

Quoiqu'il en soit, en tant que piqueur-euse, on est licencié-e vers l'âge de 35 ans. C'est le cas dans toutes les usines. Le rythme de production est meurtrier. Vous êtes constamment surveillé-e. Si vous devenez trop lent-e et que vous ne répondez plus aux objectifs imposés, vous êtes irrémédiablement mis-e à la porte. Sans pouvoir recourir aux allocations de chômage qui n'existent pas au Bangladesh.

Des salaires indécents et des lois insuffisantes

Les salaires au Bangladesh restent parmi les plus bas du secteur. Dans le secteur de l'habillement, ils sont fixés tous les cinq ans. Cette année, de nouvelles négociations sont en cours. Le salaire minimum dans le secteur de la confection est de 8.000 taka bangladais (70 euros) par mois. C'est le salaire d'un-e «assistant-e» qui remet les tissus aux piqueur-euses pour les coudre. Les piqueur-euses gagnent un peu plus. Pour arriver à un tel salaire minimum, il faut travailler six jours sur sept, 48 heures par semaine. Il est impossible de vivre correctement. Les syndicats réclament un salaire minimum de 23.000 taka (197 €), le minimum nécessaire poufaire vivre une famille. Ils espèrent obtenir 12.000 taka au maximum, ce qui reste dérisoire.

Les droits des travailleur-euses et le droit du travail sont inscrits dans la loi sur le travail du Bangladesh, qui a été renforcée en 2015. Avant 2006, sans une telle loi, c'était la liberté totale pour les employeur-euses de l'habillement : début du travail à 12 ans, des mois de travail de 400 heures pour à peine 6 euros, obligation de dormir dans l'usine, agressions verbales et physiques, ... Dans quelques usines modèles, ces excès appartiennent heureusement au passé, même si « *celles-ci ne reflètent pas toute la réalité du Bangladesh. De très nombreux-ses travailleur-euses doivent encore travailler dans des conditions inhumaines. Comment pourrait-il en être autrement dans un pays où 40 % des député-es sont des entrepreneur-euses et les autres, leurs ami-es? Ce n'est pas un parlement, mais un business club !* » rapporte Kalpona.

Nécessité d'une loi sur le devoir de vigilance

Bruno Deceukelier, coordinateur des initiatives de WSM en Asie, est conscient que le Bangladesh ne peut pas seul faire face à tous ces défis : « *Au lieu de s'en remettre à la bonne volonté des entreprises au Bangladesh - les ateliers de confection et les marques qui les achètent -, il faut des instruments juridiques applicables à l'échelle mondiale. Tant en Belgique qu'en Europe et au sein des Nations Unies, des initiatives sont actuellement prises pour aboutir à une législation sur le devoir de vigilance, qui oblige les entreprises à assumer légalement la responsabilité de leur chaîne d'approvisionnement, et à réparer les dommages causés aux personnes ou à l'environnement. Mais le lobby des entreprises tente d'affaiblir au maximum cette législation en gestation. C'est à nous qu'il incombe de rechercher un soutien politique en faveur d'une législation adéquate et applicable* ».

L'Union européenne travaille à l'élaboration d'une directive pour mettre fin aux violations quotidiennes des droits humains, sociaux et environnementaux, dans tous les secteurs. Le Parlement européen a donné son feu vert ce 1^{er} juin 2023 à cette directive. Ce vote constitue une victoire demandée par les ONG, syndicats, organisations de consommateur-rices, artistes et jeunes, ainsi que par la campagne nationale #MadeWithRespect, qui avait lancé un appel pour le « Vote de l'Année » auprès des eurodéputé-es belges. Les représentant-es de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe et du Parlement européen vont ensuite négocier un texte de compromis. La Commission et les États membres sont invités à suivre l'exemple du Parlement et à ne pas céder au lobby des entreprises. ●

1. La performance urbaine *Sisypholia* évoque une figure mythologique dans des espaces de consommation pour créer une perturbation poétique. Créée par deux artistes pour provoquer un trouble, cette figure marionnettique veut offrir un nouveau regard sur les effets de la surconsommation et de nos comportements absurdes. (<https://theatre-cite.com/programmation/2022-2023/spectacle/sisypholia/>)
2. Campagne *Interpellez votre eurodéputé-e pour obtenir le devoir de vigilance* : www.devoirdevigilance.be/-vote-of-the-year-

À notre santé ! Pour une définition féministe de la santé

La prochaine Semaine d'étude de Vie Féminine est prévue autour d'un double pari : s'emparer de la thématique santé et identifier les contours d'une vision féministe de cette question. Fidèles à la démarche d'éducation permanente, c'est avec toutes les femmes du Mouvement que la thématique sera analysée et questionnée. Nourrie des nombreux travaux, ateliers, analyses qui lui ont déjà été dédiés par Vie Féminine et dans ses services, cette Semaine d'étude sera l'occasion de faire le point sur les connaissances, mais aussi sur de nouvelles façons de nous saisir de différents enjeux concernant la santé.

Ce temps d'arrêt semble d'autant plus important que nous venons de traverser deux années de crise sanitaire, aux conséquences dramatiques pour les femmes en termes de santé (physique et mentale). Nous le savons, quand elle ne les a pas fait som-

brer dans la grande pauvreté, cette crise en a précarisé de nombreuses. À cette pandémie a succédé la crise énergétique qui a aussi des répercussions alarmantes sur la vie quotidienne et sur la situation financière et médicale des femmes : il y a celles qui ne savent plus se chauffer, celles qui se réveillent en ayant froid et faim, celles qui récupèrent les enfants à la garderie le plus tard possible, pour qu'ils puissent passer la journée au chaud. ●

Infos pratiques :

Dates : 10, 11 et 12 juillet 2023

Lieu : Internat Saint-Paul ASBL,

Carrefour de l'Europe, 3 à 5530 Godinne

Programme et inscription : Vie Féminine

Tél. : 02/227 13 00

Mail : inscriptions@viefeminine.be

ou via le **formulaire en ligne** :

www.viefeminine.be/formulaire-inscription-se-adulte



Programme

Lundi 10 juillet 2023

A partir de 18h30 :
accueil et inscriptions
20h30 : Film

Mardi 11 juillet 2023

10h-10h30 : introduction
10h30 -12h30 : conférence et ateliers (avec des intervenant-es externes)

Pause-midi

14h00-16h00 : conférence et ateliers
16h30-18h00 : ateliers de renforcement « Corps & esprit » (réservés aux femmes)

Mercredi 12 juillet 2023

10h00-12h30 : ateliers « Pour une santé féministe » (réservés aux femmes)

14h00-16h00 : focus santé mentale
16h00-16h30 : conclusions

Reprendre des études en politique économique et sociale, c'est possible ?

La Faculté ouverte de politique économique et sociale (FOPES-UCLouvain) organise depuis plus de 45 ans un master universitaire en politique économique et sociale, en horaire décalé pour des adultes. Tout en assurant un accompagnement spécifique aux adultes en reprise d'études, cette formation pluridisciplinaire poursuit plusieurs objectifs : comprendre les enjeux économiques et sociaux qui se posent à la société contemporaine ; analyser les politiques mises en œuvre par les acteurs économiques, politiques et sociaux ;

élaborer avec d'autres des projets et des propositions dans un cadre universitaire.

Accessible sur base de l'expérience professionnelle (VAE) ou d'un diplôme de niveau bachelier reconnu, le master est organisé **dès septembre 2023**, en horaire décalé à Louvain-la-Neuve, Charleroi ou de manière partiellement délocalisée à Liège. À raison d'une journée et une soirée par semaine, la formation permet de combiner vie privée et professionnelle, travail individuel et collectif, recherches personnelles et de groupe, autonomie et encadrement. ●

Faculté ouverte de Politique économique et sociale

Séances d'information :

- en ligne le mercredi 12 juillet à 18h00

- en présentiel : mercredi 28 juin de 18h00 à 20h00 à Liège (Coopérative des Biens communaux - Rue des Bayards 67)

Infos et contact : FOPES Secrétariat
Tél. : 010/47 39 07

Mail : geraldine.goffe@uclouvain.be
ou info-fopes@uclouvain.be <https://uclouvain.be/fr/facultes/espo/fopes>

Vidéo explicative : www.youtube.com/watch?v=VysSaYqv6Sg

Jean-Paul FOKI ♦ Animateur permanent CIEP Hainaut Centre

Zone de droit en Hainaut Centre



En Belgique, au moins 150.000 personnes, presque 1 % de la population, sont sans droits de séjour. Vivre sans autorisation de séjour, c'est vivre sans droits de citoyenneté, ce qui provoque une situation de précarité innommable à tous points de vue (santé, logement, formation, travail, etc.). Qu'elles soient migrant-es sans-papiers, travailleuse-s ou bénévoles, migrant-es en transit, migrant-es dublinés¹, ou qu'elles aient d'autres raisons de rester dans l'ombre du fait d'un statut de séjour précaire, ces personnes vivent au quotidien une pression constante, des peurs, subissent des discriminations, une auto-exclusion et pour beaucoup, des arrestations qui parfois les conduisent dans les centres fermés.

En plus du travail de lobbying politique et de soutien aux initiatives citoyennes ou émanant des personnes sans-papiers, le MOC a initié le projet de « zone de droit » afin que chaque fédération puisse être plus proche des personnes sans-papiers et à papiers précaires. La « zone de droit » se veut un espace sécurisé de soutiens actifs et de solidarité dans la proximité et dans les différentes dimensions de la vie des concerné-es pour favoriser l'accès à des droits, aussi minimes soient-ils.

À partir de février 2022, la fédération du MOC Hainaut Centre a mis en place une zone de droit à laquelle participent le MOC et ses organisations (OC

(CSC Mons-La Louvière, Vie féminine Centr'hainaut et les JOC Mons et la Louvière), mais aussi d'autres associations du tissu montois, comme le Sercom, le cercle des étudiants de l'UMONS. Le projet est d'organiser une rencontre au moins une fois par mois avec les personnes sans-papiers et les personnes à papiers précaires pour échanger et politiser leurs vécus, créer des solidarités (sur les plans administratif, alimentaire, financier, domiciliation, accompagnement juridique, etc ..), mais aussi pour faire des OC du MOC des relais fiables dans leur lutte pour l'égalité et la dignité, en outillant et accompagnant tout un chacun dans un parcours de militance.

Les problématiques abordées sont la santé, le logement, le travail, la dignité humaine. Nous tentons de gérer des situations de court terme parmi lesquelles on peut citer :

- La mise en place d'un fonds de roulement sous forme de prêt sans intérêt et remboursable au rythme des possibilités des personnes pour permettre la rentrée d'un dossier de régularisation : deux personnes en ont déjà bénéficié et ont remboursé leur prêt ;

- L'achat de carte mobilité (TEC) pour des personnes. N'ayant pas de carte bancaire ni carte d'identité, il leur était impossible de se procurer une carte de transport en commun ;

- L'acquisition du permis de travail unique : une personne l'a obtenu ; les

autres dossiers sont en cours pour deux personnes. Le travail de suivi a été effectué par la CSC Mons-Borinage pour le permis unique et par les JOC pour le travail relatif aux offres d'emploi ;

- Des consultations juridiques (au nombre de 12) pour appuyer les démarches de régularisations ou d'autres démarches juridiques : grâce à des collaborations avec le tissu associatif, des étudiant-es qui avaient reçu l'ordre de quitter le territoire (OQT) ont été accompagnés et sont devenus des personnes sans-papiers ;

- Le travail d'accompagnement de Vie Féminine sur les problèmes spécifiques aux femmes (très vulnérables face aux difficultés de renouvellement du titre de séjour) ;

- La mise en place d'un accompagnement dans les démarches administratives et juridiques par le réseau des bénévoles traducteur-rices du CIEP ;

- L'organisation de rencontres avec des professionnel·les sur des thématiques telles que l'aide médicale urgente, l'accès au permis unique, les possibilités de formations pour adultes sans-papiers, la question des violences policières et de la difficulté de reconnaissance par la police de la primauté du droit des personnes victimes d'un délit ou crime relatif à leur statut de séjour.

À long terme, les thématiques du logement, de la formation, du travail et de la santé, en lien avec les besoins des participant-es, seront approfondies. Aujourd'hui, les Équipes populaires et la mutualité MC collaborent respectivement sur l'expertise du logement et de la santé.

Autour des problématiques spécifiques des étudiant-es

Depuis octobre 2022, bon nombre d'étudiant-es hors UE ont obtenu des OQT. Face à ce problème, la zone de droit Hainaut Centre a contacté les cercles étudiants de l'UMons pour élaborer des points de revendications et des actions à mener pour faire entendre les injustices qu'il-elles traversent. À l'issue de plusieurs réunions, une plateforme a vu le jour, intitulée *Plateforme de Lutte pour l'amélioration des droits des étudiant-es étranger·ères* (PLADÉ).

Quelques points de revendications de la Plateforme

1. Renouvellement de séjour et autres démarches administratives

On constate dans certaines communes des lenteurs administratives qui entraînent des durées de traitement des demandes et du renouvellement de titre de séjour très longues, allant parfois jusqu'à 10 mois après leur introduction à l'Office des étrangers (OE). Cette procédure a des conséquences, notamment pour pouvoir faire des stages, aller en Erasmus, l'impossibilité de sortir du territoire, les difficultés de travailler comme étudiant-e.

2. L'envoi systématique des demandes/renouvellement de carte de séjour à l'OE

Dans de nombreuses communes, les dossiers des étudiant-es sont systématiquement envoyés à l'OE. De plus, les étudiant-es doivent parfois attendre une longue période avant de recevoir l'annexe 15.

3. Problème de prise en charge

L'augmentation exponentielle à effet immédiat et rétrospectif du salaire minimum d'un garant pour une éventuelle prise en charge d'un-e étudiant-e complique durement la vie de nombreux étudiant-es. En effet, cette augmentation ne correspond pas à l'inflation, ce qui rend de nombreux garant-es insolubles. En outre, on constate une certaine opacité ou un vide juridique dans les conditions requises pour déposer une caution équivalente à la prise en charge.

4. Difficulté liée aux rendez-vous et entretien dans les communes

Dans certaines communes, le délai pour la prise de rendez-vous va généralement au-delà de la validité du titre de séjour. L'ouverture de 8h00 à 11h00 avec un nombre important d'étranger-ères pour une si petite tranche horaire, oblige la plupart à arriver très tôt (vers 4h00 du matin en plein hiver). Dans beaucoup d'établissements scolaires ou universitaires, les examens de seconde session se terminent généralement en septembre. Le délai est souvent trop court entre l'attente des résultats et l'obtention de la totalité des documents admi-

Témoignage d'un étudiant acteur de la PLADÉ

« Comme plusieurs autres étudiant-es, j'ai été victime de fausses prises en charge. Quand j'ai appris que les fausses prises en charge circulaient, j'étais sous le choc. Je me rappelle ce jour où j'ai énormément pleuré parce que je voyais mon année fichue. Je me suis donc retrouvé sans papiers de séjour. J'avais un job d'étudiant que je faisais chaque semaine. Aujourd'hui, je ne peux plus le faire. Au niveau du loyer, c'est hyper chaud parce que je me retrouve en train d'accumuler plusieurs mois de loyer impayés. Pour l'instant, je n'ai aucun retour de l'Office des étrangers malgré plusieurs mails envoyés. Je me retrouve aujourd'hui sans aucun document mis à part celui remis par l'avocat parce que je suis en procédure ; c'est un document que j'ai demandé à l'endroit de l'école afin qu'ils ferment un peu les yeux sur ma situation parce qu'ils n'arrêtaient pas de demander un document. Côté études, c'est catastrophique. Je ne suis plus du tout concentré et j'avais le projet de faire de longues études, mais ce n'est plus du tout le cas actuellement. Tout ce que je veux c'est avoir mon diplôme et arrêter avec les études, surtout en Belgique. Je pense qu'au niveau communal, les agents sont très lents pour traiter les dossiers et ils ne prêtent pas vraiment attention à la situation des étudiant-es en face d'eux ».

nistratifs pour introduire la demande de renouvellement de séjour fixée au 15 octobre de chaque année.

5. Problèmes rencontrés par les étudiant-es après leur diplomation

Il est important de donner la possibilité aux étudiant-es étranger-ères Hors UE de s'insérer sur le plan professionnel ou alors de mieux préparer leur retour une fois leurs études terminées. Même s'il est possible pour les étudiants-es qui ont fini leurs études d'enclencher la procédure de recherche d'emploi sur le territoire, ils et elles doivent faire face à de nombreuses difficultés au niveau de la procédure, contraignante pour les employeurs et davantage encore pour les futur-es demandeur-euses d'emplois HUE.

À ces problématiques s'ajoutent trois autres problèmes tout aussi importants, qui sont sources de difficultés pour les étudiants-es et futurs étudiants-es : il s'agit notamment de la demande de visa, l'équivalence de diplôme et la réglementation des conditions d'application du décret paysage.

Après ce travail autour de la Plateforme, le 11 mai, les étudiant-es se sont lancés dans une marche pacifique qui constituait l'expression de leur ras-le-bol et de leur exaspération face à ces différentes situations, mais aussi le rappel du

droit d'être entendu-e et un cri d'amour envers la Belgique, leur pays d'accueil.

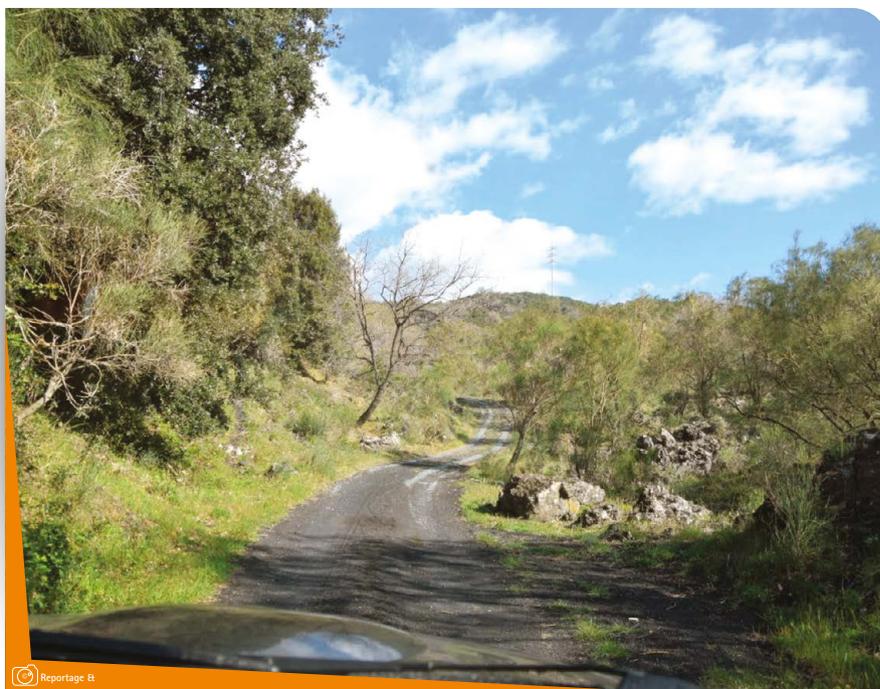
Un travail de proximité et un espace de lutte

La mise en place de la zone de droit dans la Fédération du Hainaut Centre a permis un travail de proximité dans la lutte pour des droits et la dignité des personnes sans-papiers, afin de les mobiliser, alors que cette mobilisation n'est vraiment pas évidente. En effet, leur vie s'inscrit dans la débrouille, il leur est difficile de se projeter à court terme puisqu'il-elles doivent vivre au gré des opportunités, soit de logement, soit de travail, etc.

D'autres freins entravent l'engagement des personnes sans-papiers dans leur lutte. En effet, vivant dans la clandestinité, elles n'osent pas sortir de l'ombre pour manifester pour leurs droits. Pour une personne sans-papiers, la simple exposition dans l'espace public correspond à une réelle prise de risque (arrestations, enfermement dans des centres fermés, expulsions). Le courage des étudiant-es de la PLADÉ représente une vraie résilience. L'état d'urgence et de survivance dans lequel vivent de manière permanente ces personnes constitue une difficulté majeure pour construire des revendications et actions collectives,

sur base des situations et revendications individuelles. La faiblesse des moyens financiers reste un frein pour développer l'accès aux permanences juridiques et au fonds de solidarité.

La zone de droit est devenue ainsi un espace de lutte pour et avec les personnes concernées, afin d'avoir accès aux droits dans une société où l'État ne leur reconnaît aucun droit. La lutte va continuer, d'autant plus qu'un membre de la zone de droit a été arrêté à son domicile sans raison valable et placé en centre fermé où il risque de subir une expulsion forcée. Sa détermination et la mobilisation autour de cet acte ont permis sa non expulsion. Revendiquer une régularisation et mettre en place des critères clairs à travers une loi transparente et objective et la création d'une commission indépendante pour la régularisation restent l'objet de notre veille politique, car notre objectif est de faire advenir une société juste, égalitaire et démocratique. ●



Reportage.fr

1. Un-e migrant-e dubliné est une personne à qui s'applique la réglementation dite de Dublin. Dans les faits, cette personne n'est pas autorisée à

introduire un droit de séjour en Belgique, car elle doit déposer sa demande d'asile dans le premier pays où elle a été contrôlée.

Mon aventure d'étudiant en Belgique

A toi qui t'apprêtes à sacrifier plusieurs minutes de ton temps pour lire ces quelques lignes, je voudrais partager avec toi mon histoire, l'histoire de mes deux premières années en Belgique. Deux premières années d'un étudiant étranger dans le royaume de Belgique. Il ne s'agit donc pas d'une fiction, mais d'une histoire réelle. Celle de ma propre vie. Celle que j'ai vécue et vis encore actuellement. Toute ressemblance avec l'histoire d'une autre personne n'est donc que coïncidence. Mais de telles coïncidences, on en retrouve plusieurs centaines, voire des milliers, partout en Belgique. Car bon nombre d'étudiant-es étranger-ères dans ce pays vivent à quelques exceptions près la même histoire. Pour des raisons de sécurité, je me présenterai sous un nom fictif et ce sera le seul élément fictif de la partie de l'histoire de ma vie que je m'apprête à vous narrer.

Peux-tu m'expliquer ton parcours ?

Je suis Chaven, jeune étudiant d'origine camerounaise. Le Cameroun, pays qui m'a vu naître est un pays de l'Afrique centrale qui compte parmi les plus pauvres du monde. Ma famille n'y est pas la plus importante. Au contraire, elle figure parmi les plus pauvres. Orphelin de père depuis deux décennies, j'ai vécu avec ma mère et mes trois frères et sœurs dans un quartier populaire de la ville de Douala (capitale économique du pays) où nous louons une maison constituée d'une chambre, d'un salon et d'une douche. La précarité, le banditisme, la délinquance juvénile et l'immigration clandestine y ont été et sont encore aujourd'hui, le lot quotidien de la jeunesse. Refusant de m'inscrire dans ce quotidien et désireux d'améliorer les conditions de vie de ma famille et de ma mère, j'ai

choisi de me concentrer sur mes études. Car me disais-je, c'est là que se trouvera la clé du bonheur de demain. Ma mère, institutrice d'école primaire, ne gagnait pas suffisamment pour payer mes frais d'études. Elle gagnait mensuellement cinquante mille francs CFA, soit environ 80 euros. Il nous fallait donc mes frères et moi, après la sortie des classes et pendant les congés scolaires, faire du petit commerce afin de joindre les deux bouts. Fort heureusement pour moi, j'ai pu obtenir mon diplôme de fin d'études de l'enseignement secondaire. Le quotidien des jeunes de mon quartier ne s'était pas amélioré ; au contraire, il empirait. Malgré les nombreuses pertes en vie humaine dans les eaux de la Méditerranée du fait de l'immigration clandestine, les jeunes de mon quartier étaient chaque jour plus nombreux à se lancer dans cette aventure périlleuse. Cette triste réalité de mon environne-

ment et de mes conditions de vie me permirent d'avoir un rêve précis : devenir un homme d'État et transformer le quotidien des jeunes de mon pays.

Ainsi, je décidai non seulement de m'inscrire à l'université pour étudier les sciences politiques mais aussi de créer une association des jeunes dans laquelle nous lutterions contre l'immigration clandestine et amènerions les jeunes à sortir du quotidien dans lequel ils sont plongés. En 2015, je m'inscrivis en première année en sciences politiques à l'université de Douala. Et quatre ans plus tard, je créais l'association pour les jeunes. Mon discours devant ces jeunes était : « *Nous sommes nés pauvres, mais nous pouvons nous en sortir* », « *Rêvons grand* », « *C'est à nous de construire notre pays* », « *L'immigration clandestine n'est pas la solution. Nous pouvons aller en Europe légalement, par nos études et revenir construire notre pays* » ...

Au bout de trois années à l'université, soit en 2018, j'obtiens mon bachelier en Sciences politiques et je dois alors me spécialiser en Relations internationales avec un master. Or cette spécialité n'est pas la mieux organisée dans mon université. Désireux d'avoir la meilleure formation possible afin de devenir cet homme d'État dont je rêve et de manager de manière optimale mon association, je décide de poursuivre mes études en Belgique. Après avoir consulté le site de l'ambassade de Belgique, je découvre alors que mon projet d'études comporte une procédure longue et complexe qui s'étale sur une année pour un budget minimal de 3.500 Euros. J'en parle avec ma famille qui accepte de me soutenir. C'est ainsi que deux années plus tard, grâce aux dettes contractées et aux jobs que nous avons pu faire, j'engage la procédure de mon nouveau projet d'études qui malheureusement fut sanctionnée par un échec, car l'ambassade opposa un refus à ma demande de visa. Toutes les dépenses engagées furent ainsi perdues. Sans perdre espoir, nous renouvelons le projet l'année suivante et cette fois est la bonne. Le visa m'est accordé. Pour toute la jeunesse de mon quartier, je devenais le modèle, celui

qui allait partir en Europe légalement pour poursuivre ses études. Mon travail entrepris depuis plusieurs années commençait à prendre sens dans leur esprit. Pour ma famille et ma mère, ce fut l'espoir d'un lendemain meilleur.

Comment s'est passée ton arrivée en Belgique ?

Le 26 octobre 2021, j'arrivai sur la terre belge. Comme tout étudiant étranger en Belgique, la première chose que j'ai fait consistait à me présenter dans mon université et à la Commune de mon lieu de résidence. Ma joie d'être venu en Belgique fut cependant de courte durée. En effet, le visa d'études qui m'avait été accordé n'était en réalité qu'un document me permettant d'entrer sur le territoire. Il ne constituait pas un titre de séjour que seule la Commune était habilitée à me donner. Je dus attendre environ cinq mois afin d'obtenir mon titre de séjour, situation qui me mit dans un stress particulier d'autant plus que le document provisoire (annexe 15) qui fut renouvelé deux fois déjà, ne le fut plus la troisième fois. Je fus donc pendant deux mois en situation d'irrégularité. À la Commune, l'agent qui m'avait reçu m'avait informé de ce qu'à la date limite du 15 octobre 2022, je devrais me présenter de nouveau à la Commune afin de renouveler mon titre de séjour. Ce dernier devait être renouvelé chaque année moyennant plusieurs conditions parmi lesquelles la preuve de mes moyens de subsistance, mes résultats académiques annuels, mon inscription à l'école.

Comment es-tu passé dans la clandestinité ?

Je devais déposer mes résultats annuels et la preuve de mon inscription à la Commune au plus tard le 15 octobre, alors qu'ils me sont fournis par l'école quelques jours avant la date limite. Par ailleurs, ma preuve de moyens de subsistance est l'ami de ma famille qui, l'année d'avant s'était engagé à prendre en charge mes frais d'études. Seulement, lorsque celui-ci, résident en Hollande, se rend à l'ambassade de Belgique pour légaliser l'annexe 32 représentant la dite

preuve, on l'informe que son salaire est insuffisant de 45 euros. Nous sommes perdus, car, il y a encore un an, son salaire était plus que suffisant. Comment se fait-il qu'il soit actuellement insuffisant alors qu'il n'a pas connu de baisse ? C'est que la condition salariale exigée par l'Office des étrangers a été revue à la hausse nous informe le diplomate qui reçoit mon garant. Il est désormais demandé au garant de gagner en salaire net, 2.750 euros par mois lorsque celui-ci n'a pas d'enfants. S'il en a, alors, il devra ajouter à ce montant de 2.750 euros 150 euros par enfant à charge. Et si en plus, il n'est pas résident d'un État membre de l'Union européenne, il devra alors prouver le lien de parenté avec l'étudiant jusqu'au troisième degré. Comment peut-on adopter des mesures aussi drastiques et nous mettre devant les faits accomplis ?

Moi qui suis issu d'une famille pauvre et dans un pays qui compte parmi les plus pauvres du monde, comment puis-je avoir un membre de ma famille qui gagne mensuellement un salaire net de 2.750 euros ? Moi qui viens de ce quartier populaire au Cameroun, qui puis-je connaître en Europe qui gagne autant d'argent par mois ? Je n'ai donc pas pu renouveler mon titre de séjour ! Mon projet d'études s'arrêterait-il ainsi alors que j'avais obtenu 50 crédits sur les 60 disponibles dès ma première année de master ? Alors que je pleurais sur moi-même, un « ami » résident dans une autre ville me dit qu'il connaissait quelqu'un qui signerait pour moi ; cette personne était l'ami de son père. Ce fut alors pour moi un nouveau souffle. J'acceptai volontiers son aide en bénissant le ciel. Il me remit alors les documents de « l'ami de son oncle ». Et le 15 octobre, je déposais ma demande de renouvellement du titre de séjour à la Commune. Le 4 décembre, la Commune m'informa que lesdits documents du garant étaient des faux et l'annexe 15 qui m'avait été remise me fut retirée. Je fus de nouveau en situation d'irrégularité. Malgré mes explications apportées via mon droit « d'être entendu », je reçus un Ordre de quitter le territoire au début d'avril dernier.

Ainsi, depuis décembre dernier, sans titre de séjour, je ne peux faire de job étudiant ; le stress est mon lot quotidien ; je passe des journées sans manger, incapable de me loger, de me déplacer et de me vêtir ; mes études sont compromises ; ma dignité humaine est bafouée ; je vis chaque jour dans la peur, la peur de la minute d'après, la peur de la journée de demain. L'État belge me traite comme un brigand, alors que je ne suis qu'une victime. Alors que j'étais un étudiant rempli

de rêves pour sa famille, son quartier et son pays, l'État belge m'ordonne de quitter son territoire. Mais où vais-je partir maintenant ? Pas dans mon pays !!! Là-bas, j'ai contracté des dettes espérant obtenir mon diplôme en Belgique et rentrer travailler pour les rembourser. Comment pourrais-je soutenir le regard de ma pauvre maman ? Et de mes frères et sœurs qui ont tout sacrifié pour que je sois ici ? Pourquoi m'ordonner de quitter le territoire à quelques mois de la fin de mes études ?

Depuis septembre 2022, ma vie est remplie de stress, de misère, d'amertumes, de pleurs... Je m'interroge : les jeunes de mon quartier avaient-ils raison ? Avais-je tort ? Serait-il finalement préférable de se lancer dans l'immigration clandestine ? L'école n'est-elle plus importante pour un jeune ? La Belgique qui était l'espoir de mes rêves est devenue en quelques mois, le tombeau de ma vie. Et maintenant ? Telle est l'histoire de mon aventure en Belgique. ●

Doriane MUGISHA ◆ Coordinatrice CIEP-MOC BW

Zone de droit en Brabant wallon

Il y a un an et demi, la zone de droit de la fédération du Brabant wallon a démarré après une forte mobilisation autour de l'étudiant Junior Masudi Wasso originaire de la République démocratique du Congo et inscrit à l'UCLouvain. Ce jeune homme a été arrêté arbitrairement et détenu en centre fermé dès son arrivée sur le territoire belge. L'histoire de Junior a été fortement médiatisée et a provoqué l'indignation notamment du monde étudiant et du monde associatif œuvrant pour l'accès aux droits de tous et toutes. Avec le sou-

tien du MOC BW et de citoyen-nes, cette injustice a pu être dénoncée et des solutions trouvées pour Junior. En 2023, en Brabant wallon, nous avons connu trois autres cas médiatisés de travailleurs-ses migrant-es en contrat à durée indéterminée qui ont été enfermés en attendant d'être expulsés du territoire belge. Là aussi une forte mobilisation citoyenne a permis à Divine N'Sunda (accueillante extra-scolaire de la petite école de Gentinnes) d'être libérée et de revenir auprès des siens à Chastre. Pour les deux autres, la mobilisation continue.

Intéressé-e : contactez Doriane Mugisha Mail : doriane.mugisha@ciepbw.be Tél. : 067 21 89 91

Constatant les difficultés rencontrées pour s'organiser rapidement et collectivement afin de venir en aide à toutes ces personnes, la zone de droit en BW s'est organisée, principalement avec la CSC BW, les Équipes populaires BW et le CIEP BW. Ensuite, d'autres partenaires sociaux, des citoyen-nes solidaires aux exilé-es et aux sans-papiers ont rejoint cette Zone de droit, dont l'objectif est de permettre aux participant-es de s'outiller collectivement pour agir rapidement en cas d'autres expulsions similaires. ●

Géraldine MAQUET ◆ Coordinatrice CIEP Namur

Une zone de droit sur Namur

L'arrivée du COVID en 2020 a créé l'espoir que le politique modifie la manière de prendre en compte et d'accueillir les personnes sans-papiers sur le territoire belge. Une large campagne n'a cependant abouti qu'à des avancées mineures. Menée en 2021, la seconde campagne a connu un assez large retentissement et a été suivie de grèves de la faim à Bruxelles, mais toujours aucune volonté du politique de bouger. Il était nécessaire de passer à un autre plan et d'agir localement. C'est pourquoi le MOC de Namur

a pris le temps d'analyser ce qui pourrait être fait sur le terrain afin de soutenir et protéger les personnes sans-papiers présentes sur le territoire de la province de Namur. Ce temps de réflexion a amené la CSC, les Équipes populaire et Vie Féminine à se réunir avec des personnes sans-papiers actives au CIEP ALPHA pour penser ensemble l'action à mener. Le groupe s'est réuni en ce début 2023 pour construire une ébauche de travail collectif. Les JOC, Réso asbl et la MC ont ensuite rejoint le collectif et une première rencontre largement ouverte a

Intéressé-e : contactez Géraldine Maquet, CIEP-Namur Mail : geraldine.maquet@lilon.be Tél. : 0499/412 473

été organisée le 28 avril, avec l'objectif premier de faire émerger des besoins et de planifier d'autres rencontres thématiques. Les thématiques prioritaires dégagées sont l'accès aux soins de santé, l'intégration socio-professionnelle, l'emploi et le droit des personnes. Les difficultés vécues, la réalité de la situation précaire et parfois inextricable des personnes sans-papiers témoignent de l'étendue du travail à effectuer et de leur réel besoin d'écoute, d'accompagnement et de lien social. D'autres rencontres sont programmées... ●

Philippe JUNGERS ♦ Animateur CIEP-Luxembourg

Zone de droit en province du Luxembourg

En province de Luxembourg, le projet « Zone de droit » a été réfléchi avec les organisations constitutives (OC) du MOC. Dans un premier temps, les responsables des OC se sont réuni-es pour faire le point sur la problématique des personnes (femmes, hommes et enfants) sans-papiers et déterminer une stratégie. Quelques mois plus tard, en septembre 2022, le CIEP a organisé une journée de formation politique sur ce thème, qui regroupait des cadres des OC, des permanent-es de centrales et permanent-es interprofessionnels (PPI), des chefs de services des OC, des coordinateur-ices des Centres mutualistes de santé (CMS), des animateur-ices de Vie Féminine, des Équipes populaires et du CIEP. L'objectif était de porter une réflexion commune sur la thématique de l'accueil des sans-papiers et d'iden-

tifier les réponses que les OC peuvent apporter aux questions qu'il pose.

L'intention de créer une zone de droit dans la province a été accueillie positivement. Pour les participant-es à la formation, l'organisation de ce projet devait tenir compte des spécificités du Luxembourg, notamment en s'appuyant sur le secteur associatif régional actif sur ces sujets.

Une permanence mensuelle

Début 2023, plusieurs rencontres ont été mises en place avec les associations du secteur (Crilux, CINL, Miroir Vagabond, Integra +, Espace P, Lire et Écrire, Cal, Abri de Nuit, Centre Croix-Rouge « Visage du Monde ») pour imaginer et concrétiser la zone de droit régionale. L'idée retenue est de proposer des permanences un lundi après-midi par mois dans un lieu fixe afin de recevoir les personnes migrantes

pour les informer sur leurs droits et leur permettre de partager leurs vécus.

Lors du premier rendez-vous en mars, quelques migrant-es en transit et sans-papiers se sont présenté-es. La plupart souhaitaient effectuer des démarches de régularisation. Avec l'aide d'une traductrice arabophone, nous avons essayé de les informer et orienter pour leur permettre d'avancer dans leurs requêtes.

Vu le vaste territoire de la province du Luxembourg, nous avons proposé dans un premier temps des permanences dans le sud, à Arlon. À l'avenir, l'idée serait de proposer des permanences dans le nord et le centre de la province afin d'être plus proches des différents publics. ●

Intéressé-e, contactez Philippe Jungers, CIEP Luxembourg
Mail : p.jungers@mocluxembourg.be
Tél. : 063/21 87 33

Musée du capitalisme à Leuze

Le CIEP Wallonie picarde et le Centre Culturel de Leuze accueillent le Musée du capitalisme, une exposition didactique et interactive proposant un parcours depuis les origines du capitalisme jusqu'à ses alternatives, en passant par les espoirs et les limites.

Au programme : conférence gesticulée, ciné-débat, théâtre, jeux de société, animations, ●

Infos :

Dates : du 29 septembre au 22 octobre 2023

Lieu : Pavillon du Coron (Rue de Condé 62-74 à Leuze)

Infos : CIEP WAPI <https://moc-wapi.be/-CIEP-Wallonie-Picarde->



Parcours décolonial à Ath

Après Tournai, le CIEP Wapi propose un nouveau parcours décolonial à Ath, en partenariat avec le *Collectif Mémoire Coloniale et Lutte contre les Discriminations*. De nombreux stéréotypes fondant le racisme structurel trouvent leur origine dans la colonisation. Dans la ville, les noms de rues, les monuments, les bâtiments racontent l'Histoire et façonnent notre mémoire collective. Depuis des années, le *Collectif Mémoire Coloniale et Lutte Contre les Discriminations* propose des visites de l'espace public. Leur but est d'ouvrir les yeux des participant-es sur la glorification de certains personnages historiques afin de déconstruire le passé colonial et lutter contre les discriminations.

Ce travail de mémoire offre un éclairage salutaire sur le déni de la société belge quant à la réalité de son passé colonial plus de 60 ans après l'indépendance du Congo.

Ce parcours se focalisera sur les mécanismes économiques qui ont motivé la colonisation du Congo par Léopold II et par l'État belge (exploration et prospection, exploitation des ressources et des populations, rôle des banques, système concessionnaire, le chocolat belge...). Il fera naviguer les participant-es entre hier et aujourd'hui, entre les traces de la colonisation et les conséquences que subissent toujours les afro-descendant-es dans leur vie quotidienne. Ce parcours déco-

lonial passe par différents lieux de l'espace public athois qui évoquent ou ont un lien avec la colonisation belge du Congo. Il s'agit d'identifier et déconstruire les stéréotypes qu'elle a engendrés et qui aujourd'hui encore contribuent à la reproduction d'inégalités et de discriminations. ●

Infos :

Dates : les samedi 8 juillet et dimanche 9 juillet à 14h00

Départ : rue Ernest Cambier devant le monument au mort Gratuit

Infos et inscription : CIEP WAPI
Maxime Dogot Tél. : 069/88.07.64
Mail : maxime.dogot@ciep-wapi.be

VIE DE L'ISCO

Nouvelle session BAGIC à Liège



Le BAGIC

- Une formation militante qui interroge le sens des pratiques socioculturelles et qui place la culture comme enjeu citoyen pour faire vire une société démocratique.
- Une formation qui allie co-construction des savoirs, réflexions théoriques, observations et pratiques expérimentales.
- Une formation qui place les participant.e.s au cœur du processus via une gestion participative du dispositif.
- Une formation coordonnée par le CIEP asbl dont l'encadrement pédagogique est assuré par des professionnel.le.s de l'action culturelle et socioculturelle

Les contenus

- Travailler avec un public dans des projets d'action collective et citoyenne.
- Situer un projet dans les enjeux sociaux, économiques et politiques actuels.
- Allier les différent.e.s acteur.rice.s artistiques, économiques, politiques, sociaux et culturels dans des dynamiques de réseaux.
- Inscrire votre action de manière critique et innovante dans des cadres, organisations et dispositifs existants.

Infos et inscriptions

Pour en savoir plus au sujet de la formation et/ou démarrer un processus d'inscription, rendez-vous à l'une de nos séances d'informations prévues les 22 juin et 14 septembre à 17h30 au MOC Liège

★ Rue Saint Gilles, 29 - 4000 Liège



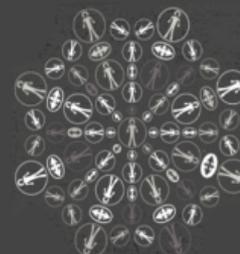
Contacts

Secrétariat: Francine Baillet - 02/246 38 41 francine.baillet@ciep.be

Coordination: Simon Therer - simon.therer@ciep.be et Nicolas Laermans - laermans@mocliege.org

BREVET D'APTITUDE A LA COORDINATION DE PROJETS CULTURELS ET SOCIOCULTURELS

Le BAGIC est une formation à la coordination de projets et d'institutions culturelles et socio-culturelles. D'une durée de deux ans et délivrant sur un brevet de la Fédération Wallonie Bruxelles, elle s'adresse aux personnes déjà impliquées dans la coordination (ou qui le seront dans un avenir proche). Le BAGIC s'inscrit dans une logique d'allers-retours entre théorie et pratique de terrain.



Formation tous les jeudis à l'auberge de jeunesse de Liège.
Module de lancement les 12 et 13 octobre 2023 de 9h00 à 17h00.

Aurélie LEROY ♦ Chargée d'étude au CETRI

Que fait le genre aux migrations ?

En quoi les migrations des femmes sont-elles différentes de celles des hommes ? Quelles sont les spécificités et les variations de leurs parcours migratoires ? Comment les inégalités de genre conditionnent-elles les possibilités de migrations des unes et des autres ? Pour le résumer en une seule formule : que *fait* le genre aux migrations ?

Le CETRI vient de publier un ouvrage intitulé « *Migrations en tout 'genre'* »¹. Les guillemets appliqués au « genre » renvoient au double sens donné au mot. Le genre, dans une perspective féministe, est compris comme un processus de différenciation sociale et de hiérarchisation entre les sexes. Processus omniprésent qui se déploie à toutes les étapes de la migration, affectant différemment les hommes et les femmes dans les raisons d'un départ, les types de circulation, la ségrégation des marchés du travail, le franchissement des frontières, etc. Le sens plus ordinaire du mot genre renvoie aux différents types de migrations existantes, à la complexité et au caractère multiforme de ces processus. La migration peut être volontaire ou forcée, légale ou clandestine, proche ou lointaine, à la croisée du regroupement familial, du travail et/ou de l'asile. Les configurations prises par les migrations féminines sont donc multiples et relèvent de facteurs entremêlés.

De l'invisibilisation des migrantes à la féminisation de la migration

L'adoption d'une approche sensible au genre a mis du temps à s'imposer. Non pas que les migrations féminines constituent un phénomène récent. Les femmes se sont toujours déplacées, de tout temps et en tout lieu. Mais auparavant elles étaient invisibles, cantonnées à des rôles secondaires d'épouse et de

mère, suiveuses et à charge. La figure prototypique de la personne migrante était celle de l'homme travailleur qui traversait les frontières pour des raisons économiques et de subsistance.

À partir des années 1990, un tournant s'est opéré, avec la « féminisation de la migration ». Cette expression semblait indiquer une participation féminine accrue dans les flux migratoires internationaux. À regarder les statistiques de plus près, la part des femmes dans la population migrante internationale est restée assez stable entre 1960 (46,6 %) et 2020 (48,1 %). La féminisation de la migration tient surtout à une évolution qualitative dans les schémas migratoires. Davantage de femmes ont migré seules, à la recherche d'un emploi, vers des destinations aussi plus lointaines. Elles sont devenues les pionnières de la migration familiale et par

la même occasion, les principales pourvoyeuses de revenus pour les familles restées au pays, bousculant du coup la répartition genrée des rôles traditionnels au sein des ménages et des sociétés.

Travailleuses domestiques et de soin

Quand on croise « genre » et « migration » et que la question de la féminisation de la migration est abordée, ressort inévitablement la figure de la travailleuse domestique et du *care*². L'Organisation internationale du travail (OIT) a établi un lien entre travail domestique et migration internationale de la main d'œuvre féminine : près de trois-quarts des travailleurs domestiques dans le monde sont des femmes migrantes³. Elle estime que la demande croissante des ménages pour des services domestiques a constitué, dans des pays classés à hauts revenus⁴, l'un des facteurs importants à l'origine de la féminisation des migrations de la main-d'œuvre au cours des dernières décennies.

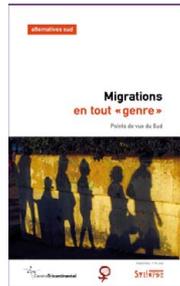
La division sexuelle du travail a conditionné les possibilités d'emploi (dans les lieux d'origine et de destination) et de migration des hommes et des femmes. Les rôles reproductifs qui sont assignés traditionnellement aux femmes ont été déterminants dans la manière dont celles-ci se sont insérées dans le marché du travail et dans la spécificité de leurs schémas migratoires.

Crises de la reproduction sociale

Dans de nombreux pays du Sud, l'imposition des réformes néolibérales des années 1980-1990 a entraîné un retrait de l'État, avec des effets désastreux sur l'accroissement de la pauvreté et du chômage, le démantèlement des structures de soin et de protection sociale. Cette restructuration des économies a aussi provoqué une « crise de la reproduction sociale », conduisant à sa marchandisation, avec comme conséquence le transfert de la reproduction sociale des ménages vers le marché privé (pour les hauts revenus qui y avaient accès), ou son « informalisation » (pour les ménages à bas revenus).

Le déficit de ressources en termes reproductifs a, dans ce dernier cas, été pallié par le travail non rémunéré des femmes et des filles au sein des ménages et par l'entrée de nombreuses femmes sur un marché du travail dégradé et souvent informel ainsi que dans des filières migratoires « de survie » nécessaires pour chercher des revenus ailleurs, là où des emplois étaient disponibles. Dans les pays à revenus plus élevés du Nord mais aussi du Sud (comme en Asie), une crise semblable s'est produite, résultant de la conjonction d'autres facteurs : notamment l'augmentation des besoins en matière de soin due au vieillissement de la population, l'insertion croissante des femmes des classes moyennes et supérieures sur le marché du travail et le fléchissement des politiques sociales.

Le malheur des un-es faisant l'affaire des autres, une partie du travail de soin a été externalisée sur le marché global et les femmes de pays et de ménages à



plus faibles revenus sont venues combler une pénurie de main-d'œuvre en matière de travail domestique, forgeant ce que l'on a appelé la division internationale du travail reproductif ou les chaînes mondiales du *care*.

Chaînes mondiale du *care* : gagnantes et perdantes

Cette notion de chaînes de soins aux multiples maillons, établies à l'échelle internationale, a tenté de saisir une série de mouvements et de causalités différentes mais interdépendantes. Globalement, plus on descend dans la chaîne de soins (plutôt que de franchir le fossé entre les sexes...), plus la valeur du travail diminue. « *Un système généré de substitution du travail de soin – reposant sur des pratiques d'exploitation d'une main-d'œuvre migrante bon marché – est mis en place* ». Un transfert s'opère « *entre des individus répartis dans une hiérarchie d'États et de sous-régions, ce qui aboutit au 'déchargement' du travail de soins sur des personnes situées plus bas dans la chaîne* »⁵. Le *care* communautaire et le travail familial gratuit en sont le plus souvent les derniers maillons. En ultime ressort, il ne reste en effet, au mieux, que les proches des femmes migrantes pour combler gratuitement le vide de soin résultant de leur absence.

Ce concept des chaînes, malgré certaines interprétations simplificatrices, a eu le mérite de visibiliser des rapports Nord-Sud qui demeurent persistants (même si les migrations sont surtout internes, des campagnes vers les villes, ou s'opèrent entre les Suds). Il met aussi en avant des rapports de classe, de genre et de « race » qui se croisent et structurent les relations de travail et les flux migratoires. Il a surtout permis de mettre en exergue la nature hiérarchique des rapports de soin au niveau global.

« Marché du soin » et politiques migratoires des États du Sud

Les États et le « marché du soin » ont joué un rôle prépondérant dans les configurations que prennent les migrations féminines selon les pays et les régions.

Dans des contextes de développement économique, comme dans certains pays riches d'Asie ou du Moyen-Orient, des politiques d'immigration spécifiques à l'égard des employées de maison ont été promues lorsque les femmes de ces pays ont été appelées sur le marché de l'emploi ou lorsque l'engagement de domestiques étrangères est devenu un symbole de richesse.

Dans les pays « receveurs » du Sud, les migrations de travailleuses domestiques ont toutefois été très régulées et autorisées seulement de façon temporaire. Ce type d'arrangement a servi les intérêts de gouvernements utilisant les femmes migrantes comme une main-d'œuvre d'appoint bon marché, qui répondait à court ou à plus long terme à des pénuries dans certains secteurs. Ces arrangements flexibles se sont toutefois révélés nettement moins bénéfiques pour les travailleuses migrantes qui ne pouvaient prétendre au statut de citoyenne ou à un séjour permanent, fragilisant la palette des droits auxquels elles avaient accès.

Dans les pays « sources » qui envoyaient des travailleuses domestiques, des politiques contradictoires, à la fois incitatives et restrictives, ont eu cours. L'institutionnalisation des politiques migratoires, comme aux Philippines, a constitué une parade des gouvernements successifs aux problèmes économiques et d'emplois non résolus, ainsi qu'un business lucratif en raison des devises envoyées aux familles par les travailleuses expatriées. La position de Manille sur l'émigration des femmes travailleuses a aussi été ambiguë et empreinte de paternalisme. Les autorités ont voulu considé-

rer les femmes comme « le symbole et l'honneur de la nation » et, face à des affaires médiatisées d'abus sexuels subis par des travailleuses domestiques asiatiques à l'étranger, ont décidé, pour « protéger leurs femmes » – et plus encore leur image –, d'interdire ou de restreindre tout bonnement leur mobilité.

Conclusion

Une personne migrante sur deux dans le monde est une femme. Deux-tiers des migrant-es dans le monde sont des travailleur-es. Les expériences de travail et de migration des hommes et des femmes sont toutefois distinctes en raison d'une division sexuée – et racisée – du travail qui reste la source de profondes inégalités, tant dans les pays d'origine que d'arrivée. ●

1. Migrations en tout « genre », *Alternatives Sud*, 2023, Vol.30, n°1, CETRI-Syllepse, Louvain-la-Neuve-Paris.
2. Le *care* renvoie au « travail de soin et d'accompagnement (matériel et psychologique) des enfants, des personnes âgées et des adultes ayant besoin d'assistance, quelles que soient ses conditions de réalisation (travail bénévole ou rémunéré, réalisé par un-e membre de la famille, un-e proche ou quelqu'un-e d'extérieur » (Laure BERENI, Sébastien CHAUVIN, Alexandre JAUNAIT et Anne REVILLARD, *Introduction aux études sur le genre*, Bruxelles, 3^e édition, Deboeck Supérieur, 2020.)
3. Les pays à haut revenu accueillent 9,1 millions de travailleur-es domestiques migrant-es sur un total estimé à 11,5 millions à l'échelle mondiale, soit près de 80 % de ce total. L'Asie du Sud-Est et du Pacifique accueille le plus gros contingent de travailleuses domestiques du monde, avec 24 %, suivie par l'Europe du Nord, du Sud et de l'Ouest avec 22,1 %, et les États arabes avec 19 %. (*ILO global estimates on migrant workers, Special focus on migrant domestic workers*, OIT, 2015 (en ligne) www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_436343.pdf)
4. OIT, *op. cit.*
5. Migrations en tout « genre », *op. cit.*





Dates à épingler

Travailler dans l'Éducation permanente, ça ne s'improvise pas !

Cette série de formations du CIEP a pour objectifs de soutenir les militant·es, animateur·rices et formateur·rices dans l'acquisition, le développement ou la réactualisation de leurs compétences d'analyse et d'action. Chaque formation articule les réflexions sur le sens de l'action dans une perspective de changement en croisant apprentissages techniques ou méthodologiques et expérience des participant·es.

Animer dans une perspective d'Éducation permanente

Dates : 10, 12 et 24 octobre 2023 de 9h00 à 17h00

Lieu : Centre Ilon - Namur

Inscription : www.ciep.be/index.php?option=com_rsform&view=rsform&formId=23

Émancipation et formation d'adultes

Dates : 7 novembre 2023 de 9h00 à 17h00

Lieu : Namur

Inscription : www.ciep.be/index.php?option=com_rsform&view=rsform&formId=24

Agir collectivement, quelles balises ?

Dates : 4 et 5 décembre 2023 de 9h00 à 17h00

Lieu : La Marlagne - Wépion

Inscription : www.ciep.be/administrator/index.php?option=com_rsform&view=submissions&formId=33

Comprendre le jeu collectif dans lequel on joue

Dates : 23 et 25 janvier 2024 de 9h00 à 17h00

Lieu : Centre Ilon - Namur

Inscription : www.ciep.be/index.php?option=com_rsform&view=rsform&formId=26

Programme : www.ciep.be



SAVE THE DATE ET INSCRIPTION

Comprendre le capitalisme et déconstruire les mythes de l'économie
19/10 - 08/11 - 01/12 - 15/12

Comprendre le capitalisme et déconstruire les mythes de l'économie

Organisée par le CIEP et la FEC, la formation donnera des clés de compréhension pour décoder le capitalisme, l'économie de marché et les politiques économiques. Elle permettra de s'armer pour pouvoir répondre aux discours néolibéraux dominants et déconstruire certains mythes économiques. Elle alternera des apports théoriques et des méthodologies participatives.

Infos pratiques :

Dates et lieu : 19/10 à Bouge, 8/11, 1/12 et 15/12 à l'Illon (Namur)

Horaire : de 9h30 à 16h30

Gratuit avec sandwich offert à midi

Formateur·rices : Louise Lambert, Fabio Bruschi et formateur·trices externes

Programme et inscription : www.ciep.be

UNE VIE DE LABEUR

Atelier d'écriture sur le travail

Dates : du 5 au 7 juillet 2023 de 9h30 à 16h30

Lieu : La Fonderie (27 rue Ransfort, 1080 Molenbeek)

Participation : 30€

Inscription et info : la Fonderie

Tél. : 02/ 413 11 79

Mail : ep@lafonderie.be

ATELIER D'INITIATION AUX JEUX-CADRES DE THIAGI (NIVEAU 1)

Dates : 24 et 25 août 2023

Lieu : Nivelles

Informations Et Inscription : CESEP Catherine

Leonard Tél.: 067/89 08 65

Mail: catherine.leonard@cesep.be

SE FORMER POUR POUVOIR PARLER CITOYENNETÉ AVEC UN GROUPE

Dates : 21 et 22 août 2023 de 9h30 à 16h30

Lieu : Nivelles

Prix : 180 €

Inscription et infos : CESEP Catherine Leonard

Tél.: 067/89 08 65

Mail : catherine.leonard@cesep.be www.cesep.be/

ATELIER FACILITATION VISUELLE ET SKETCHNOTING (NIVEAU 1)

Vous animez des groupes, des réunions et souhaitez rendre ces rencontres plus efficaces ? Vous êtes formateur·rice et voulez faire des synthèses visuelles ou prendre des notes personnelles graphiques ?

Dates : 28, 29 et 30 août 2023

Lieu : Nivelles

Infos et inscription : CESEP Catherine Leonard

Tél.: 067/89 08 65 Mail : catherine.leonard@cesep.be

www.cesep.be/

IMAGINE UN MONDE SANS ... S'EN VA À BRUXELLES

Matin : À la découverte des lobbies qui sévissent à Bruxelles

Après-midi: « DEZOBELI TOUR » Balade à travers les lieux de la militance à Bruxelles

Date : 23 septembre 2023

Infos et inscription : CIEP Luxembourg

Tél. : 063/ 21 87 38

Mail : m.heyde@mo Luxembourg.be

CONSTRUIRE DU SENS EN COLLECTIFS

Avec Bruno Frère, auteur du livre *La fabrique de l'émancipation*.

Date : 28 septembre 2023

Lieu : Bastogne

Infos et inscription : CIEP Luxembourg

Tél. : 063/ 21 87 38

Mail : m.heyde@mo Luxembourg.be

Centres régionaux



BRABANT WALLON

boulevard Fleur de Lys, 25 - 1400
Nivelles • 067.21.89.91

BRUXELLES

rue Pléтинckx, 19 - 1000
Bruxelles • 02.557.88.35

CHARLEROI - THUIN

boulevard Tirou, 167 - 6000
Charleroi • 071.31.22.56

DINANT - PHILIPPEVILLE

rue E. Dinot, 21/Bte 6 - 5590
Ciney • 083.21.24.51

HAINAUT CENTRE

La Louvière:
rue du Marché, 6 - 7100
La Louvière • 064.23.80.20
Mons:
rue Marguerite Bervoets, 10 - 7000
Mons 065.35.39.63

HAINAUT OCCIDENTAL

Tournai:
av. des Etats-Unis, 10 Bte 8 - 7500
Tournai • 069.88.07.64
Ath:
rue de Gand, 28 - 7800
Ath • 068/84.34.31
Mouscron:
rue St-Pierre, 52 - 7700
Mouscron • 056.33.48.68

LIÈGE-HUY-WAREMME

Liège:
rue St-Gilles, 29 - 4000
Liège • 04.232.61.61
Huy:
av. Albert 1^{er}, 6 - 4500
Huy 085.21.11.33

LUXEMBOURG

rue des Déportés, 39 - 6700
Arlon • 063.21.87.33

NAMUR

Centre L'Illon - rue des Tanneries, 1 5000
Namur • 081.22.68.71

VERVIERS

rue du Centre, 81 - 4800
Verviers • 087.33.77.07

CANTONS DE L'EST

VHS - Rotenbergplatz, 19 - 4700
Eupen • 087.59.46.30



Sentiers et chemins, en route pour une aventure humaine de proximité

« *P*ar les soirs bleus d'été, j'irai dans les sentiers, Picoté par les blés, fouler l'herbe menue. Rêveur, j'en sentirai la fraîcheur à mes pieds. Je laisserai le vent baigner ma tête nue... » (Arthur Rimbaud). Lieux de sensations et de contacts sensoriels avec la nature, les sentes et les chemins nous reconnectent avec le monde vivant des plantes, des animaux, avec les éléments, la terre, l'air, la lumière, la pluie ... Ils constituent aussi la trace de vies actuelles et anciennes. Les répertorier, chercher leur histoire, observer leur fréquentation, font découvrir des vécus passionnants, des enjeux insoupçonnés. Leur statut a évolué au fil du temps en fonction des usages et des besoins. De liaisons vers la carrière, la mine, l'usine, ... ils deviennent lieux de marche, de remise en forme, de sport, d'apprentissages scolaires, mais aussi d'évasion et de balades. Parfois réhabilités, entretenus et documentés par des associations soucieuses du patrimoine, ils sont aussi l'enjeu d'âpres luttes de propriété et d'autorisations. Agriculteurs et agricultrices les craignent pour les déchets et les vols qu'ils apportent tout en les utilisant pour rejoindre leurs terres et leurs fermes. Les naturalistes rechignent à les ouvrir pour laisser chouettes et renards en paix, les pratiquant-es de vélos VTT ou de motos les revendiquent pour s'entraîner ; les organisations de marche les chouchoutent et les dotent de signalisations, ... Servitude ou liaison locale, circuits de chasse, voie cycliste, connexion entre quartiers, passage d'entretien de cabines électriques ou de voieries, tracé d'anciens pèlerinages, ... sentiers et chemins offrent des mines d'informations. Apprendre à les (re)connaître, rechercher leur statut, observer leurs abords, interroger les riverain-es et les passionné-es, photographier, scruter les œuvres d'artistes ... autant de pistes pour s'ouvrir des mondes souvent proches et méconnus. Fréquenter un sentier, un chemin, n'est pas anodin et chacun-e en a sa raison et son but. Comme tout espace public, un sentier, un chemin sont espaces démocratiques où l'usage et l'expression se construisent collectivement.

Claudine LIENARD, collaboratrice Etopia